

Recipe Unlimited Corporation

États financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada

Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Recipe Unlimited Corporation,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Recipe Unlimited Corporation (l'« entité »), qui comprennent les bilans consolidés au 30 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres totaux et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 et de 53 semaines clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des bilans consolidés de Recipe Unlimited Corporation au 30 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ainsi que de ses états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres totaux et de ses tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 et de 53 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de Recipe Unlimited Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès de la commission des valeurs mobilières canadienne compétente à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Recipe Unlimited Corporation.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Recipe Unlimited Corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport
des auditeurs est délivré est Elliot Marer.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Vaughan, Canada
Le 6 mars 2019

Recipe Unlimited Corporation

États consolidés du résultat net

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	30 décembre 2018	31 décembre 2017
Chiffre d'affaires (note 6)	1 006 672 \$	667 224 \$
Produits tirés des franchises (note 7)	185 260	165 515
Total des produits bruts	1 191 932 \$	832 739 \$
Coût des stocks vendus	(419 671)	(300 105)
Frais de vente et charges générales et administratives (note 8)	(624 938)	(392 708)
Dépréciation d'actifs (notes 14 et 15)	(8 107)	(6 856)
Charges de restructuration et autres charges (note 9)	(12 280)	(4 376)
Produits d'exploitation	126 936 \$	128 694 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 10)	(11 914)	(12 453)
Quote-part (de la perte liée) du profit lié à la participation dans des coentreprises	(586)	322
Bénéfice avant la variation de la juste valeur et l'impôt sur le résultat	114 436 \$	116 563 \$
Variation de la juste valeur du passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle	(3 500)	-
Variation de la juste valeur des parts de société en commandite échangeables de The Keg	(6 368)	-
Bénéfice avant impôt sur le résultat	104 568 \$	116 563 \$
Impôt sur le résultat (note 11)		
Exigible	(14 409)	(11 153)
(Charge) recouvrement d'impôt différé	(16 368)	4 398
Bénéfice net	73 791 \$	109 808 \$
Bénéfice net attribuable		
aux actionnaires de la société	73 788 \$	109 726 \$
à la participation ne donnant pas le contrôle	3	82
	73 791 \$	109 808 \$
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société (note 23) (en dollars)		
Bénéfice de base par action	1,20 \$	1,84 \$
Bénéfice dilué par action	1,16 \$	1,77 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Recipe Unlimited Corporation

États consolidés du résultat global

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>30 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
Bénéfice net	<u>73 791 \$</u>	<u>109 808 \$</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) au titre des régimes à prestations définies, après impôt sur le résultat (note 20)	477	(1 533)
Montant cumulé des écarts de conversion	<u>497</u>	<u>–</u>
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	<u>974</u>	<u>(1 533)</u>
Résultat global total	<u><u>74 765 \$</u></u>	<u><u>108 275 \$</u></u>

Recipe Unlimited Corporation

États consolidés des capitaux propres totaux

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société

	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social (note 22)	Réserve au titre d'une fusion	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de la perte globale	Déficit	Capitaux propres totaux
Solde au 31 décembre 2017	58 572	\$ 690 968	–	\$ 11 957	(5 323)	(90 182)	\$ 607 420
Bénéfice net	–	–	–	–	–	73 788	73 788
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	974	–	974
Fusion avec The Keg (note 28)	–	–	(216 728)	–	1 793	(35 117)	(250 052)
Dividendes	–	–	–	–	–	(26 601)	(26 601)
Rachat d'actions (note 22)	(635)	(16 207)	–	–	–	–	(16 207)
Émission d'actions ordinaires (note 22)	3 801	94 728	–	–	–	–	94 728
Exercice d'options sur actions (note 22)	17	173	–	(4 341)	–	–	(4 168)
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	–	–	–	5 930	–	–	5 930
	3 183	78 694	(216 728)	1 589	2 767	12 070	(121 608)
Solde au 30 décembre 2018	61 755	\$ 769 662	(216 728)	\$ 13 546	(2 556)	(78 112)	\$ 485 812

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société

	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social (note 22)	Réserve au titre d'une fusion	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de la perte globale	Déficit	Capitaux propres totaux
Solde au 25 décembre 2016	59 982	\$ 723 724	–	\$ 9 764	(3 790)	(175 756)	\$ 553 942
Bénéfice net et résultat global	–	–	–	–	–	109 726	109 726
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(1 533)	–	(1 533)
Dividendes	–	–	–	–	–	(24 152)	(24 152)
Rachat d'actions (note 22)	(1 468)	(33 857)	–	–	–	–	(33 857)
Émission d'actions ordinaires (note 22)	30	750	–	–	–	–	750
Exercice d'options sur actions (note 22)	28	351	–	(111)	–	–	240
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	–	–	–	2 304	–	–	2 304
	(1 410)	(32 756)	–	2 193	(1 533)	85 574	53 478
Solde au 31 décembre 2017	58 572	\$ 690 968	–	\$ 11 957	(5 323)	(90 182)	\$ 607 420

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Recipe Unlimited Corporation
 Bilans consolidés
 Au 30 décembre 2018 et au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	49 272 \$	41 971 \$
Débiteurs (note 27)	104 939	60 991
Stocks (note 12)	36 586	26 321
Charges payées d'avance et autres actifs	9 395	8 573
Total des actifs courants	200 192 \$	137 856 \$
Créances à long terme (note 13)	33 544	40 033
Immobilisations corporelles (note 14)	399 990	336 210
Participation dans The Keg Limited Partnership (note 28)	122 125	–
Marques et autres actifs (note 15)	616 183	614 968
Goodwill (note 16)	196 638	191 111
Actif d'impôt différé (note 11)	22 411	23 361
Total des actifs	1 591 083 \$	1 343 539 \$
Passifs		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	134 930 \$	86 131 \$
Provisions (note 17)	9 679	6 959
Passif lié aux cartes-cadeaux	153 832	57 495
Impôt sur le résultat à payer	5 697	4 107
Partie courante de la dette à long terme (note 18)	157 192	2 916
Total des passifs courants	461 330 \$	157 608 \$
Dette à long terme (note 18)	258 390	401 700
Billet à payer à The Keg Royalties Income Fund (note 28)	57 000	–
Provisions (note 17)	13 796	8 171
Autres passifs à long terme (note 19)	87 667	67 842
Profit différé sur la vente de droits de The Keg (note 28)	134 257	–
Passif d'impôt différé (note 11)	92 831	100 798
Total des passifs	1 105 271 \$	736 119 \$
Capitaux propres		
Capital social ordinaire (note 22)	769 662 \$	690 968 \$
Surplus d'apport	13 546	11 957
Réserve au titre d'une fusion (note 28)	(216 728)	–
Cumul des autres éléments de la perte globale	(2 556)	(5 323)
Déficit	(78 112)	(90 182)
Total des capitaux propres	485 812 \$	607 420 \$
Total des passifs et des capitaux propres	1 591 083 \$	1 343 539 \$

Engagements, éventualités et garanties (note 26)
Événements postérieurs à la date de clôture (note 30)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Recipe Unlimited Corporation

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	30 décembre 2018	31 décembre 2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	73 791 \$	109 808 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	59 733	51 056
Amortissement du profit différé	(1 357)	-
Variation de la juste valeur des parts de société en commandite échangeables de The Keg	6 368	-
Profit net sur la sortie d'immobilisations corporelles	(3 243)	(2 305)
Profit net sur la vente d'autres actifs	(207)	-
Pertes sur les achats anticipés/annulations de contrats de location de matériel	1 250	233
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises	8 107	6 856
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 10)	11 914	12 453
Rémunération fondée sur des actions	5 930	2 304
Impôt sur le résultat versé	(10 745)	(10 762)
Variation de la provision pour restructuration	9 466	410
Variation de l'impôt différé (note 11)	17 121	(4 956)
Variation de la provision pour contrats déficitaires	(1 785)	(626)
Variation de la juste valeur du passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle	3 500	-
Autres éléments hors trésorerie	(439)	1 050
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 25)	17 630	14 405
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	197 034	179 925
Activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie prise en charge (notes 5 et 28)	(80 563)	(18 815)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(42 386)	(57 471)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	10 649	2 465
Produit de la sortie de restaurants exploités en coentreprise	2 176	-
Produit du rachat anticipé de contrats de location de matériel	493	676
Participations dans des coentreprises (note 15)	-	(13 831)
Quote-part du profit lié à la participation dans des coentreprises	586	(322)
Entrée d'autres actifs	(132)	-
Variation des créances à long terme	(320)	(819)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(109 497)	(88 117)
Activités de financement		
Établissement d'une facilité de crédit à long terme, déduction faite des coûts de financement (note 18)	104 000	59 025
Remboursements sur la facilité de crédit à long terme (note 18)	(116 000)	(72 000)
Émission d'actions ordinaires à droit de vote subalterne (note 22)	(4 168)	240
Rachat d'actions (note 22)	(16 207)	(33 857)
Variation des contrats de location-financement (note 18)	(1 479)	3 803
Intérêts versés	(19 006)	(9 661)
Dividendes versés sur les actions ordinaires à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple	(26 601)	(24 152)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(79 461)	(76 602)
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	8 076	15 207
Écart de conversion	(775)	-
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	41 971	26 764
Trésorerie à la clôture de l'exercice	49 272 \$	41 971 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Recipe Unlimited Corporation (anciennement Les Entreprises Cara Limitée) est une société canadienne constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) qui exerce ses activités en tant qu'exploitant canadien de restaurants à services complets et de franchiseur.

Les actions à droit de vote subalterne de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « RECP ». Dans le cadre de son premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») au cours de l'exercice 2015, la société a émis des actions à droit de vote multiple à Fairfax Financial Holdings Limited et aux membres de son groupe (« Fairfax ») ainsi qu'à la famille Phelan par l'intermédiaire de Cara Holdings Limited et des membres de son groupe (« Cara Holdings » et, collectivement avec Fairfax, les « actionnaires principaux »). Au 30 décembre 2018, les actionnaires principaux détiennent 67,4 % du nombre total d'actions émises et en circulation ainsi que 97,7 % du contrôle des voix associées à l'ensemble des actions.

L'adresse du siège social de la société est le 199 Four Valley Drive, Vaughan, Canada, L4K OB8. Recipe Unlimited Corporation et ses filiales sous contrôle sont désignées collectivement dans les présents états financiers consolidés résumés en tant que « Recipe » ou la « société ».

2. Mode de présentation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et selon les méthodes comptables décrites dans les présentes.

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration (le « conseil ») le 6 mars 2019.

Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la comptabilisation initiale de l'actif net acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, de certains instruments financiers, des passifs associés à certains types de rémunération fondée sur des actions, des actifs au titre des régimes à prestations définies et de certaines participations détenues dans des parts de société en commandite The Keg, lesquels sont présentés à la juste valeur. Les passifs associés aux avantages du personnel sont inscrits à la valeur actualisée calculée suivant des méthodes actuarielles.

Exercice

L'exercice de la société a pris fin le dernier dimanche de décembre pour ce qui est de l'exercice considéré. Par conséquent, l'exercice de la société comporte généralement 52 semaines, mais il compte une 53^e semaine tous les cinq ou six ans. L'exercice clos le 30 décembre 2018 compte 52 semaines et l'exercice clos le 31 décembre 2017 comptait 53 semaines. Le prochain exercice de la société, qui sera clos le 29 décembre 2019, comportera 52 semaines.

Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses aux fins de l'application des méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Ces jugements et estimations sont fondés sur l'expérience de la direction, sur la connaissance de la conjoncture et des événements courants et sur d'autres facteurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Dans le contexte des présents états financiers, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses.

La direction utilise des estimations et des hypothèses principalement aux fins de l'évaluation des soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment l'expérience de la direction, sa connaissance de la conjoncture et de l'actualité et d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses sont examinées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les paragraphes qui suivent indiquent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement et la prise en compte d'estimations.

Regroupements d'entreprises

La comptabilisation des regroupements d'entreprises nécessite le recours à des jugements et à des estimations afin de déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée, des actifs acquis et des passifs repris. La société emploie toutes les informations disponibles, y compris des évaluations externes et des évaluations d'experts au besoin, pour établir ces justes valeurs. Les modifications des estimations de la juste valeur découlant d'informations supplémentaires concernant les faits et les circonstances qui existaient à la date d'acquisition se répercutent sur le montant comptabilisé au titre du goodwill. Au besoin, la société dispose d'au plus un an à compter de la date d'acquisition pour établir les justes valeurs définitives associées à des regroupements d'entreprises.

Comptabilisation des coentreprises et des entreprises associées

Les coentreprises sont des entités constituées en société séparément à l'égard desquelles existe un contrôle conjoint. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si, dans les faits, un contrôle conjoint existe dans chaque circonstance. Des entités sont considérées comme étant sous contrôle conjoint lorsque la société est en mesure d'exercer une influence notable sur celles-ci, mais qu'elle ne les contrôle pas. La direction a évalué la nature de ses ententes de coentreprise avec les coentrepreneurs respectifs et elle a exercé son jugement pour établir si un contrôle conjoint existe effectivement. Même si la société est aussi liée à certains restaurants détenus en coentreprise par un contrat de franchisage, les droits prévus au contrat de franchisage sont considérés comme ayant un caractère protecteur et, de ce fait, ils ne permettent pas un contrôle substantiel supplémentaire sur l'autre partie.

Débiteurs, créances à long terme liées à des franchisés et montants à recevoir de coentreprises liées

Conformément à l'IFRS 9, la direction applique le modèle fondé sur les « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation de ses débiteurs, de ses créances à long terme liées à des franchisés et des montants à recevoir de coentreprises liées, et ce, chaque date de clôture. Les modèles de pertes de crédit attendues nécessitent de poser des hypothèses et de faire des estimations relativement aux changements du risque de crédit, aux prévisions concernant la conjoncture économique à venir et à l'information historique pour évaluer la qualité du crédit de l'actif financier.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire. La direction exerce son jugement pour déterminer la durée d'utilité estimée des actifs et

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

leur valeur résiduelle. Toute révision de ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, le bénéfice net et le résultat global des périodes à venir.

Évaluation des placements

Dans le cas des participations en capitaux propres dans d'autres sociétés lorsque les actions qui sous-tendent le placement ne sont pas cotées en bourse, afin de déterminer la valeur des actions ordinaires, des estimations sont nécessaires pour établir la juste valeur de ces actions sous-jacentes. En conséquence, ces montants sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure et à l'exercice du jugement.

Dépréciation d'actifs non financiers

La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit également exercer un jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT. La société détermine la valeur recouvrable des immobilisations corporelles comme étant la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant le chiffre d'affaires futur, le bénéfice, les dépenses d'investissement et les taux d'actualisation prévus des marques de commerce, et elle détermine la valeur recouvrable du goodwill selon la valeur d'utilité. Les prévisions au titre du chiffre d'affaires et du résultat cadrent avec les plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont établis en fonction d'une estimation des dépenses d'investissement moyennes pondérées d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Contrats de location

Afin de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrat de location simple, la direction doit poser certaines hypothèses visant à estimer la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location et la durée d'utilité estimée des actifs connexes. Ces hypothèses visent la répartition de la valeur entre les terrains et les bâtiments et les taux d'actualisation.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et à la résorption des différences temporaires, à la possibilité d'utiliser les actifs d'impôt différé et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les autorités fiscales.

Avantages futurs du personnel

La comptabilisation des coûts liés aux régimes de retraite à prestations définies se fonde sur diverses hypothèses, notamment l'estimation des taux de croissance de la rémunération et de l'âge au moment du départ à la retraite des participants aux régimes et les hypothèses de mortalité. Le taux d'actualisation servant à évaluer l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur celui des obligations de premier ordre émises par des sociétés, établies dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations doivent être versées et comportant une durée à courir jusqu'à l'échéance, qui correspond en moyenne à celle de l'échéance des obligations au titre des

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

prestations définies. D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur des données actuarielles et sur les conditions actuelles du marché.

Cartes-cadeaux

La direction est tenue de formuler certaines hypothèses liées à la probabilité d'utilisation des cartes-cadeaux d'après la tendance historique en matière d'utilisation. L'application de ces hypothèses donne lieu à une réduction des coûts de gestion du programme de cartes-cadeaux et de règlement du passif connexe lorsqu'il peut être établi qu'il est peu probable que la carte-cadeau soit utilisée, en tout ou en partie, en s'appuyant sur plusieurs faits, notamment les habitudes passées d'utilisation et une modification du programme de cartes-cadeaux.

Provisions

La direction examine les provisions chaque date de clôture en exerçant un jugement afin de déterminer la probabilité qu'une sortie d'avantages économiques découle de l'obligation légale ou implicite ainsi que le montant estimé de l'obligation connexe. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

Rémunération fondée sur des actions

La comptabilisation de la rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres exige de la direction qu'elle fasse des estimations relatives à la juste valeur des options sur actions au moment de l'attribution, en se fondant sur la valeur d'entreprise et le cours des actions de la société au moment de l'attribution, ainsi que des estimations relatives à la volatilité, aux taux d'intérêt sans risque et aux renoncements des options dont les droits sont acquis et non acquis.

Informations comparatives

Certaines informations de la société liées aux périodes précédentes ont été reclassées pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré et aux changements de normes comptables.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de son engagement dans l'entité et lorsqu'elle a la capacité de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. La société réévalue le contrôle périodiquement.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle représente les participations dans des filiales détenues par des tiers. La quote-part des actifs nets des filiales attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et du résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les variations de la participation de la société mère dans les filiales qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les titres de capitaux propres. Par conséquent, aucun goodwill n'est comptabilisé du fait de telles transactions. Lorsque la société cesse d'exercer le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

est ajustée à sa juste valeur, et la variation de la valeur comptable est comptabilisée en résultat net. La juste valeur correspond à la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation subséquente de la participation conservée comme une participation dans une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier.

Si la participation dans une entreprise associée est réduite, mais que l'influence notable persiste, seule une quote-part des montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le résultat net, selon le cas.

Si la société faisait l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle restante auprès de tiers, la participation ne donnant pas le contrôle inscrite au bilan serait éliminée, et toute différence entre la contrepartie versée et la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle serait comptabilisée directement dans les capitaux propres.

Certaines participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur étant donné que la partie externe détient des droits qui obligent la société à racheter la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle lorsque certains critères sont remplis ou que certains événements se produisent.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Les participations sur lesquelles la société exerce un contrôle conjoint et qui répondent à la définition d'une coentreprise selon l'IFRS 11, *Partenariats*, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations sur lesquelles la société exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises, sont des entreprises associées. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation initiale est comptabilisée au coût et, par la suite, la valeur comptable de la participation est ajustée pour tenir compte de la quote-part du bénéfice ou de la perte et des autres variations de l'actif net de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

La quote-part du bénéfice ou de la perte de l'entreprise associée ou de la coentreprise qui revient à la société est établie en fonction des plus récents états financiers. Si la quote-part des pertes de l'entreprise associée ou de la coentreprise qui revient à la société est égale ou supérieure à la valeur de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, la comptabilisation des pertes subséquentes cesse. La participation de la société dans l'entreprise associée ou la coentreprise aux fins de la comptabilisation des pertes comprend le solde de la participation majoré de la tranche non garantie de tout effet à recevoir d'une partie liée. Lorsque la participation de la société est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet de provisions et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où la société a contracté des obligations juridiques ou implicites ou versé des paiements pour le compte de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si l'entreprise associée comptabilise ultérieurement un bénéfice, la société recommence à comptabiliser sa quote-part de ce bénéfice seulement après que la quote-part du bénéfice qui lui revient est égale à la quote-part des pertes non comptabilisées. Chaque date de clôture, la société évalue ses participations pour repérer les indices de dépréciation.

Écart de conversion

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales aux cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les profits et pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères selon les cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Les éléments non monétaires comptabilisés au coût sont convertis selon le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis selon le cours de change en vigueur à la date où la juste valeur est déterminée.

Comptabilisation des produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« l'IFRS 15 »). L'IFRS 15 a remplacé l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et l'interprétation SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié Clarification d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, dont la date d'entrée en vigueur est la même que l'IFRS 15. La norme prescrit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et préconise deux approches pour comptabiliser les produits des activités ordinaires. Ce modèle prévoit une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur comptabilisation. La norme établit également de nouvelles estimations et de nouveaux seuils sur lesquels devra reposer le jugement, ce qui pourrait influencer sur le montant des produits des activités ordinaires et le moment où ils seront comptabilisés. Les clarifications de l'IFRS 15 donnent des indications supplémentaires en ce qui concerne l'analyse en cinq étapes, la transition et l'application de la norme aux licences de propriété intellectuelle. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'application anticipée est autorisée s'il y a application rétrospective intégrale ou application d'une méthode rétrospective modifiée. La méthode rétrospective permet l'application de la norme à des contrats existants à compter de la période initiale d'adoption et n'exige pas le retraitement des chiffres des périodes comparatives. La société a adopté l'IFRS 15 et la clarification pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société a déterminé que l'adoption de la nouvelle norme a entraîné une modification de la présentation des paiements au titre des fonds de publicité qu'elle reçoit des franchisés et des contributions correspondantes qu'elle verse aux fonds de publicité. Aux termes de la nouvelle norme, les paiements au titre des fonds de publicité que la société reçoit des franchisés et les contributions qu'elle verse aux fonds de publicité sont présentés séparément sur une base brute (se reporter aux notes 7 et 8). La société a appliqué ce changement de façon rétrospective; par conséquent, les montants comparatifs de l'exercice antérieur ont été retraités pour rendre compte de ce changement apporté aux produits. Il n'y a eu aucune incidence sur le bilan d'ouverture au 26 décembre 2016. La comptabilisation des produits révisée par suite de l'adoption de la nouvelle norme est présentée ci-après.

Les produits bruts comprennent les produits tirés des activités de restauration de la société. Ces activités visent principalement les ventes d'aliments et de boissons dans les restaurants exploités par la société, les ventes de produits alimentaires liées à la vente de produits fabriqués aux épiceries et à certains franchisés, les produits tirés des franchises gagnés dans le cadre de contrats de licence conclus entre la société et ses franchisés, ainsi que les paiements au titre des fonds de publicité reçus des franchisés, y compris les paiements reçus des restaurants exploités par la société. Dans le cadre de l'IFRS 15, les produits sont comptabilisés lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services. Un jugement doit être posé afin de déterminer si le transfert du contrôle a lieu progressivement ou à un moment précis.

Ventes de la société

Les ventes de la société représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société, ses services traiteur ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des restaurants franchisés.

Ventes de produits alimentaires

La société comptabilise les produits tirés des ventes de produits à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et au montant estimé des incitatifs à la vente offerts aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

le client prend possession du produit, que le titre de propriété est transféré, que l'ensemble des risques et des avantages de la propriété sont transférés au client, que le recouvrement de la contrepartie est probable et que la société a rempli ses obligations d'exécution aux termes du contrat et n'a plus d'engagement courant à l'égard du produit vendu. La valeur des incitatifs à la vente offerts aux clients est estimée d'après les tendances passées et est comptabilisée au moment de la vente en tant que réduction des produits. Les incitatifs à la vente comprennent des rabais et des programmes promotionnels à l'intention des clients de la société. Les rabais sont fondés sur l'atteinte de niveaux déterminés de volumes ou de croissance des volumes et sur d'autres activités promotionnelles convenues. Lors des périodes ultérieures, la société fait le suivi du rendement des clients par rapport aux obligations convenues dans le cadre des programmes d'incitatifs à la vente et, au besoin, elle apporte des ajustements aux produits et aux charges à payer au titre des incitatifs à la vente.

Produits tirés des franchises

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise initiales et de renouvellement, des frais de conversion pour les emplacements établis, des redevances en fonction du chiffre d'affaires des franchises et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de l'utilisation de matériel et des loyers d'immeubles. Les redevances de franchise et les frais de conversion, le cas échéant, sont essentiellement encaissés au moment où le contrat de licence est conclu.

Les redevances, établies selon un pourcentage du chiffre d'affaires, sont comptabilisées comme des produits et inscrites lorsqu'elles sont gagnées. La plupart des contrats de location prévoient le paiement de montants fixes, y compris le recouvrement des charges d'exploitation, alors que d'autres dépendent du chiffre d'affaires. Les produits locatifs tirés des contrats de location à loyer fixe sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des baux connexes, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location à loyer variable fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires sont comptabilisés en fonction du chiffre d'affaires réel du restaurant.

Charges financières

Les charges financières sont essentiellement composées des charges d'intérêts sur la dette à long terme, y compris la comptabilisation des coûts de transaction sur la durée attendue de l'emprunt sous-jacent selon la méthode du taux d'intérêt effectif au moment de la comptabilisation initiale de la dette. Toutes les charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'elles sont engagées (selon la méthode du taux d'intérêt effectif), déduction faite des montants incorporés au coût d'achat d'immobilisations corporelles qualifiées.

Les charges financières directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou au développement d'un actif qui nécessite une longue période de préparation (plus de six mois) avant sa mise en service prévue sont incorporés au coût de cet actif. Toutes les autres charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. La société inscrit les charges financières à l'actif au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts en cours de la période.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être versé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice de la société, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéficiaire ou la perte comptable, ni le bénéficiaire imposable ou la perte fiscale, ainsi que les différences imposables qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable ou, inversement, ils sont augmentés si cette réalisation est probable.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié dans son intégralité la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui a remplacé l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. Le retraitement des chiffres des périodes antérieures n'est pas requis et il n'est autorisé que dans la mesure où l'information est disponible sans que l'entité n'ait à recourir aux connaissances a posteriori. La société a adopté l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018.

1. Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

Les exigences existantes de l'IAS 39 à l'égard du classement et de l'évaluation des passifs financiers sont largement maintenues aux termes de l'IFRS 9. Cette dernière élimine toutefois les anciennes catégories d'actifs financiers, soit détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur les méthodes comptables de la société en ce qui a trait aux passifs financiers.

Aux termes de l'IFRS 9, au moment de la comptabilisation initiale, un actif financier doit être évalué soit au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – placements dans des titres de créances, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – placements dans des titres de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour la société, « à la juste valeur par le biais du résultat net » correspond à « à la juste valeur par le biais de l'état du résultat net ». Le classement des actifs financiers selon l'IFRS 9 est habituellement fondé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de cet actif.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Le tableau et les paragraphes qui suivent présentent les catégories d'évaluation initiales selon l'IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation selon l'IFRS 9 pour chacune des catégories d'actifs financiers de la société au 1^{er} janvier 2018.

Actifs financiers	Notes	Classement selon l'IAS 39	Classement selon l'IFRS 9
Trésorerie		À la juste valeur par le biais de l'état du résultat net	Au coût amorti
Débiteurs		Prêts et créances	Au coût amorti
Créances à long terme – créances liées à des franchisés et billets à ordre		Prêts et créances	Au coût amorti
Créances à long terme – montants à recevoir des parties liées	a)	Prêts et créances	Au coût amorti
Créances à long terme – montants à recevoir au titre des créances des parties liées	b)	À la juste valeur par le biais de l'état du résultat net	À la juste valeur par le biais de l'état du résultat net

- a) Certains montants à recevoir des parties liées ont trait à des prêts à terme et à des prêts remboursables à vue de coentreprises; ces prêts portent intérêt et sont réexaminés et renouvelés annuellement. Ces prêts sont classés au coût amorti selon l'IFRS 9.
- b) Certains montants à recevoir au titre des créances des parties liées ont trait à des prêts de coentreprises à des fins commerciales dont le recouvrement du principal dépend de la performance des coentreprises. Ces créances sont classées à la juste valeur par le biais de l'état du résultat net selon l'IFRS 9.

Un actif financier doit être évalué au coût amorti s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net et si les deux conditions suivantes sont réunies :

- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû;
- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.

À moins qu'il ne s'agisse d'une créance client dépourvue d'un composant financement important évalué initialement selon le prix de la transaction, un actif financier est initialement évalué à la juste valeur, majorée, dans le cas d'un élément qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à son acquisition.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Les méthodes comptables présentées ci-dessous s'appliquent lors de l'évaluation ultérieure des actifs financiers de la société :

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits nets et les pertes nettes, y compris tout produit d'intérêts ou de dividende, sont comptabilisés dans l'état du résultat net.
Actifs financiers évalués au coût amorti	Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état du résultat net. Tout profit ou perte attribuable à la décomptabilisation est comptabilisé dans l'état du résultat net.

L'unique incidence de l'IFRS 9 sur la valeur comptable des actifs financiers au 1^{er} janvier 2018 sont les nouvelles dispositions concernant la dépréciation, comme il en est question ci-après.

2. Dépréciation des actifs financiers

L'IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation fondé sur les « pertes subies » de l'IAS 39 par un modèle prospectif révisé fondé sur les « pertes de crédit attendues ». Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, mais non aux placements dans des participations en capitaux propres. Dans le cadre de l'IFRS 9, les pertes de crédit sont comptabilisées plus tôt qu'en vertu de l'IAS 39.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créances à long terme et de certains montants à recevoir au titre des soldes des parties liées.

Dans le cadre de l'IFRS 9, les corrections de valeur pour pertes sont évaluées en fonction de l'un ou l'autre des points suivants :

- Pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir : ces pertes de crédit attendues résultent d'éventuels cas de défaillance survenant dans les 12 mois suivant la date de clôture;
- Pertes de crédit attendues pour la durée de vie : ces pertes de crédit attendues résultent de toutes les défaillances possibles sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues chaque date de clôture pour évaluer la perte de valeur de ses actifs financiers. Cette méthode a une incidence sur les créances à long terme, y compris les billets à ordre, les créances liées à des franchisés, les montants à recevoir de parties liées et les créances clients.

Dans le cas des créances clients qui ne comportent pas de composant financement important, comme celles de la société, la norme prévoit un modèle de dépréciation simplifié. Aux termes de ce modèle, seules les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées.

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale et pour évaluer les pertes de crédit attendues, la société tient compte des informations raisonnables et justifiables qui sont pertinentes et qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Ces dernières s'entendent à la fois des informations et des analyses quantitatives et qualitatives, selon l'expérience et l'évaluation éclairée du crédit de la société, y compris l'information prospective.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

La société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante si l'actif financier est en souffrance depuis plus de 30 jours.

Actifs financiers dépréciés

Chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti son dépréciés. Un actif financier est déprécié si un ou plusieurs événements ayant un effet préjudiciable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier surviennent.

Présentation de la dépréciation

Les corrections de valeur pour pertes relatives à des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Stocks

Les stocks se composent des aliments et des boissons destinés aux restaurants qui appartiennent à la société, des services traiteur, ainsi que des aliments et des emballages utilisés dans la division de transformation des aliments et de distribution de St-Hubert. Les stocks sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette estimée, selon le montant le moins élevé. Les coûts se composent du coût d'achat et des autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit où ils se trouvent, déduction faite des remises de fournisseurs. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Dans le cas des produits fabriqués par la société, le coût des stocks comprend les coûts directs liés aux produits, la main-d'œuvre directe et une part des coûts indirects variables et fixes au titre de la fabrication, y compris l'amortissement. Lorsque les circonstances qui avaient entraîné une réduction de valeur des stocks en deçà du coût cessent d'exister, ou lorsqu'il existe des indications claires de l'augmentation de la valeur de réalisation nette, le montant d'une réduction de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise au titre du coût des stocks vendus.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les terrains détenus autrement que dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur nettes cumulées (voir la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin). Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, notamment les coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, et les charges financières relatives aux actifs qualifiés, diminuées des incitatifs à la location reçus des propriétaires.

Les actifs de construction en cours sont comptabilisés pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Le montant des profits ou des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la sortie et la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net.

Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

d'immobilisation reviennent à la société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable, le cas échéant, de la partie remplacée est décomptabilisée et inscrite dans les frais de vente et charges générales et administratives des états consolidés du résultat net. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est constaté dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'il est engagé.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement est calculé en fonction du montant amortissable, soit le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle.

L'amortissement débute lorsque les actifs sont prêts pour utilisation et il est constaté selon le mode linéaire de façon à ce que le coût de ces actifs soit amorti sur les durées d'utilité estimées, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées varient de 2 ans à 12 ans pour le matériel. Les immeubles sont amortis sur 20 ans à 40 ans et les améliorations locatives sont amorties sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du contrat de location, selon la durée la moins longue, y compris le renouvellement prévu des contrats, jusqu'à concurrence de 15 ans. Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location respectif. Les contrats de location-financement visant des terrains sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location respectif. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin, sur une base prospective. La charge d'amortissement est constatée dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés du résultat net. La charge d'amortissement liée aux actifs servant à la fabrication et à la transformation des aliments est comptabilisée dans le coût des stocks et dans le coût des stocks vendus à la vente des stocks.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date de l'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré à la société.

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date de prise de contrôle. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est affecté, à la date d'acquisition, à un groupe d'UGT qui devraient bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises, à un niveau qui ne doit pas être plus élevé qu'un secteur d'exploitation. Le goodwill n'est pas amorti et il fait l'objet d'un test de dépréciation, au niveau des marques, au moins une fois l'an, de même que chaque fois qu'il existe un indice que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Se reporter à la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin.

Marques et autres actifs

Les marques et autres actifs, y compris les droits de franchise rachetés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La société prend en considération les aspects liés aux lois, à la réglementation, aux contrats, à la concurrence ainsi que d'autres facteurs pour toutes les immobilisations incorporelles et les autres actifs afin d'établir si leur durée d'utilité est déterminée. Les marques sont évaluées au coût moins le cumul des pertes de valeur nettes et elles ne sont pas amorties étant donné que leur durée d'utilité est considérée comme indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice qu'elles pourraient avoir subi une perte de valeur. Les droits de franchise rachetés et les autres actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui est en moyenne d'environ cinq ans, et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Se reporter à la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Autres immobilisations incorporelles

La société possède certaines immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement liées aux relations avec la clientèle, qui sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Ces actifs sont par la suite évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité estimée des immobilisations connexes, comme suit :

Relations avec la clientèle

de 20 ans à 33 ans

Les relations avec la clientèle sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable dépasse la valeur recouvrable.

Contrats de location

La société conclut des contrats de location à l'égard d'immeubles et de certains actifs de restauration. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement lorsque les conditions du contrat prévoient le transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés à titre de contrats de location simple; les loyers sont comptabilisés selon le mode linéaire et passés en charges dans les états consolidés du résultat net.

Bailleur

Lorsque la société est le bailleur de contrats de location d'immeubles, les produits locatifs tirés des contrats de location à loyer fixe sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat connexe, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location à loyer variable fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés.

La société a conclu des contrats de location avec des franchisés relativement à l'utilisation de certains actifs de restauration. La comptabilisation de ces ententes de location varie en fonction de la durée du contrat et des paiements de location que touche la société. Si la durée du contrat de location est telle que le franchisé utilisera les actifs pour la quasi-totalité de leur durée d'utilité, ou si les paiements de location que touchera la société au cours de la période du contrat de location lui rembourseront la quasi-totalité de la juste valeur des actifs, ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location-financement. Par conséquent, les immobilisations corporelles correspondantes sont considérées comme des sorties dans les états financiers consolidés. Des créances à long terme sont inscrites au bilan consolidé au titre des paiements de location futurs à recevoir, et la valeur actualisée des produits locatifs différés, y compris les incitatifs à la location reçus des propriétaires, est prise en compte dans les autres passifs à long terme. Ces montants sont réduits sur la durée du contrat de location à mesure que les paiements sont encaissés. Si les critères pour appliquer ce traitement comptable ne sont pas satisfaits, le contrat de location est traité comme un contrat de location simple et les paiements de location sont comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives, calculés selon le mode linéaire, et constatés par la société dans les états consolidés du résultat net (se reporter à la note 13).

Preneur

Lorsque la société agit à titre de preneur, le loyer fixe à payer aux termes d'un contrat de location simple est constaté selon le mode linéaire compte tenu de tout congé de paiement ou de toute indexation du loyer sur la durée du contrat de location connexe, tandis que la portion à loyer variable fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires est comptabilisée à mesure qu'elle est engagée. Les incitatifs liés aux améliorations locatives offerts par les bailleurs sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur une période cadrant avec les améliorations locatives connexes, soit la durée d'utilité estimée des actifs ou la durée du contrat de location, y compris les renouvellements prévus, jusqu'à concurrence de 15 ans, selon la durée la plus courte.

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont constatés à titre d'actifs de la société à leur juste valeur ou, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, dans

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

les deux cas déterminées à la date d'entrée en vigueur du contrat. Le passif correspondant est inscrit aux bilans consolidés à titre d'obligation en vertu d'un contrat de location-financement composant la dette à long terme. Les paiements de location sont ventilés entre les charges financières et une réduction des obligations liées au contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières de même que la charge d'amortissement sur l'actif loué sous-jacent sont inscrites dans les états consolidés du résultat net (se reporter à la note 18).

Dépréciation d'actifs à long terme

Aux fins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés au plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables qui soient largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La société a établi que ses UGT se composent des restaurants individuels. Pour ce qui est des relations avec la clientèle, la société a déterminé que ses UGT comprennent le type de client, à savoir les clients des franchises et les chaînes d'épicerie. En ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sous forme de marques, la société affecte les actifs sous forme de marques aux groupes d'UGT, soit les bannières, dont il est considéré qu'elles génèrent des entrées de trésorerie indépendantes. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises et du niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi, lequel ne peut être plus élevé qu'un secteur d'exploitation.

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, le goodwill, les marques et les autres actifs pour lesquels il existe un indice de dépréciation ou une reprise sur une perte de valeur comptabilisée antérieurement pour un élément autre que le goodwill, ce dernier ne pouvant pas faire l'objet d'une reprise. De plus, le goodwill et les marques dont la durée d'utilité est indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée afin que soit établie l'ampleur de la perte de valeur, s'il en est.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable nette d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Les reprises de dépréciation sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Toute perte de valeur éventuelle d'une marque est déterminée en comparant la valeur recouvrable des groupes d'UGT qui englobent des actifs à durée d'utilité indéterminée à leur valeur comptable. Si la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elle survient.

Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté à sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elle survient. Les pertes de valeur sur le goodwill ne font pas l'objet de reprises ultérieurement si les conditions changent.

Cartes-cadeaux

Les divers restaurants sous bannière de la société, de même que les sociétés non liées, vendent des cartes-cadeaux qui seront honorées par les restaurants exploités par la société et les restaurants franchisés en échange d'aliments et de boissons uniquement. Le produit tiré de la vente des cartes-cadeaux est traité comme un passif lié aux cartes-

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

cadeaux dans le passif courant jusqu'à ce que le détenteur de la carte-cadeau l'utilise comme méthode de paiement au moment de l'achat d'aliments et de boissons.

En s'appuyant sur la tendance historique en matière d'utilisation, la société estime la tranche des cartes-cadeaux peu probable d'être utilisée et elle comptabilise le montant correspondant à titre de réduction des charges liées aux cartes-cadeaux dans les états du résultat net des fonds de marketing qu'elle administre pour le compte des franchisés.

En raison de la nature même des cartes-cadeaux, il n'est pas possible pour la société de déterminer quelle tranche du produit différé lié aux cartes-cadeaux sera honorée au cours des 12 prochains mois; par conséquent, le solde à payer en entier est considéré comme un passif courant.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

Avantages futurs du personnel

Le coût des régimes de retraite à prestations définies de la société est comptabilisé à mesure que les avantages sont acquis par les membres du personnel, selon des évaluations actuarielles. Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services et de la meilleure estimation de la direction, du taux de croissance de la rémunération et de l'âge de la retraite des participants. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur. Le taux d'actualisation servant à évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur celui des obligations de premier ordre émises par des sociétés, établies dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations doivent être versées et comportant une durée à courir jusqu'à l'échéance qui correspond en moyenne à celle de l'échéance des obligations au titre des prestations définies. Un montant d'intérêt lié aux actifs des régimes est calculé en appliquant un taux d'actualisation prescrit utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées. Les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

En ce qui concerne les régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables. Un avantage économique est disponible si le régime peut le réaliser pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des passifs des régimes.

Chaque date de clôture, les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et les obligations au titre des régimes à prestations définies sont évaluées au moyen d'hypothèses qui se rapprochent de leur valeur à la date de clôture; les gains et les pertes actuariels qui découlent de ces deux évaluations, après impôt sur le résultat, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Régime multiemployeurs

La société participe à un régime de retraite à prestations définies multiemployeurs qui est comptabilisé en tant que régime de retraite à cotisations définies. La société ne gère pas ce régime, dont l'administration et le placement des actifs sont contrôlés par le conseil des fiduciaires du régime qui est formé de représentants des syndicats et

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

des employeurs. La responsabilité de la société au titre des cotisations au régime est établie aux termes de conventions collectives. Les cotisations que verse la société au régime de retraite multiemployeurs sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les obligations de la société au titre des cotisations aux régimes de retraite à cotisation définies des employés sont inscrites à l'état consolidé du résultat net dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes. Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans les produits d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus, ou inscrites à l'actif si le service rendu est lié à la création d'une immobilisation corporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes incitatifs à long terme

La société offre à certains membres de son personnel des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres.

La juste valeur de l'option est comptabilisée en charges dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la durée de la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport, sur la période, à la fin de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel aux actions. La juste valeur de l'option est évaluée selon la valeur d'entreprise de la société au moment de l'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes. Le montant passé en charges est ajusté en fonction des variations du nombre d'extinctions estimées si l'information ultérieure indique que les renonciations réelles diffèrent de façon importante de l'estimation initiale.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé en charges au titre du surplus d'apport sur la durée de la période d'acquisition des droits est viré au capital social, ainsi que la contrepartie encaissée pour les options.

Normes comptables appliquées en 2018

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, afin de préciser la manière dont doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Elles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Les modifications établissent des exigences relatives à la comptabilisation de l'incidence des conditions d'acquisition et de non-acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent une clause de règlement net aux fins des obligations de retenue d'impôt à la source, et comprennent une modification des modalités et conditions d'un paiement fondé sur des actions qui change une transaction réglée en trésorerie en une transaction réglée en instruments de capitaux propres. La société a adopté les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. Les attributions réglées en trésorerie ne sont assorties d'aucune condition d'acquisition des droits ou condition accessoire à l'acquisition des droits; par conséquent, l'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Transactions en monnaie étrangère

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. L'interprétation précise que la date de la transaction aux fins de l'établissement du taux de change applicable à la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) est la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant du paiement ou de l'encaissement de la contrepartie anticipée. La société a adopté les modifications de l'IFRIC 22 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. Il n'y a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

Autres normes

Le 8 décembre 2016, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur deux normes [Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016)]. Il est précisé que le choix d'évaluer à la juste valeur une entreprise associée ou une coentreprise selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, dans le cas des participations détenues directement ou indirectement par l'entremise d'un organisme de capital-risque ou d'une autre entité admissible, peut être fait individuellement pour chaque participation. La société a adopté ces modifications dans ses états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Les modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

4. Normes comptables futures

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, dont la date d'entrée en vigueur obligatoire est le 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle norme remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et reprendra les exigences comptables relatives au bailleur. Elle instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et impose au preneur à bail de comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location. Un preneur à bail devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif de location représentant son obligation de faire des paiements de location. Cette norme reprend l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 applicables aux bailleurs, tout en étoffant les obligations d'information imposées à ceux-ci. La société a élaboré un plan de travail exhaustif qui comprend l'examen de tous ses contrats de location et de sous-location et des ajustements à ses systèmes de bases de données afin de quantifier l'incidence de cette norme.

La société étant le preneur aux termes de nombreux contrats de location et de contrats de sous-location correspondants avec les franchisés, elle prévoit que la norme aura une incidence importante sur ses actifs loués et sous-loués et sur les passifs connexes, incidence qui se traduira par une augmentation des produits d'exploitation et une diminution du bénéfice net à la date d'application de l'IFRS 16.

La société entend adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 31 décembre 2018. Selon l'évaluation provisoire de la société, lorsque l'IFRS 16 sera appliquée pour la première fois pour l'exercice clos le 29 décembre 2019, le total des actifs au 31 décembre 2018 augmentera d'environ 700,0 millions de dollars à 800,0 millions de dollars et le total des passifs et des capitaux propres augmentera d'un montant correspondant, soit d'environ 700,0 millions de dollars à 800,0 millions de dollars. Le bénéfice net pour l'exercice clos le 30 décembre 2018 aurait baissé d'environ 1,0 million de dollars à 3,0 millions de dollars et un ajustement correspondant aurait été apporté au déficit d'ouverture.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

L'incidence réelle de la première application de l'IFRS pourrait différer des estimations fournies si :

- la société n'a pas terminé son évaluation et sa mise à l'essai des contrôles internes applicables à l'information financière;
- les nouvelles méthodes comptables et les estimations et jugements comptables critiques changent d'ici à ce que la société publie son premier rapport trimestriel aux actionnaires pour les 13 semaines closes le 31 mars 2019.

Transfert d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

Le 11 septembre 2014, l'IASB a publié *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* (modifications de l'IFRS 10 et de l'IAS 28). Les modifications visent à éliminer une incohérence entre les exigences de l'IFRS 10 et celles de l'IAS 28 (2011) en ce qui a trait au traitement de la vente ou de l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Plus précisément, selon la norme de consolidation actuelle, la société mère comptabilise la totalité du profit découlant de la perte de contrôle, tandis que selon les directives actuelles concernant les entreprises associées et les coentreprises, la société mère ne comptabilise le profit qu'en proportion des intérêts des investisseurs indépendants dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les modifications ont pour principale conséquence que la totalité du profit ou de la perte est comptabilisée lorsque les actifs transférés répondent à la définition d'une « entreprise » selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Un profit ou une perte partiel est comptabilisé lorsque les actifs transférés ne répondent pas à la définition d'une entreprise, même si les actifs en question se trouvent dans une filiale. La société n'a pas appliqué ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 étant donné que la date d'entrée en vigueur des modifications a été reportée indéfiniment.

Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, qui précisent que les intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises, auxquelles la méthode de la mise en équivalence ne s'applique pas, entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (y compris les dispositions relatives à la dépréciation) et de l'IAS 28. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La société a l'intention d'adopter les modifications de l'IAS 28 au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur ses états financiers.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. L'interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation exige qu'une entité détermine si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, en fonction de ce qui fournit la meilleure prévision du dénouement; qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant des impôts sur le résultat payables (recouvrables) s'il est probable qu'elle paiera ou recouvrera un montant au titre de l'incertitude; et qu'elle évalue l'incertitude fiscale en se fondant sur le montant le plus probable ou la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant payable (recouvrable). La société entend adopter l'interprétation pour ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. La société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017)

Le 12 décembre 2017, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur trois normes. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ou après, et l'application anticipée est autorisée. Chacune des modifications prévoit ses propres dispositions transitoires.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et IFRS 11, *Partenariats*, visent à clarifier la manière dont une société doit comptabiliser l'accroissement de sa participation dans une entreprise commune qui répond à la définition d'une entreprise;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* vise à clarifier que toutes les conséquences fiscales des dividendes sont comptabilisées de la même manière que les transactions qui ont généré les bénéfices distribuables – c'est-à-dire dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt*, vise à clarifier que les emprunts contractés à des fins particulières – c'est-à-dire des fonds empruntés spécifiquement pour financer la construction d'un actif qualifié – doivent être transférés au portefeuille d'emprunts généraux lorsque la construction de l'actif qualifié est terminée.

La société a l'intention d'adopter les modifications au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)

Le 7 février 2018, l'IASB a publié le document Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19). Les modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui auront lieu à compter du 1^{er} janvier 2019 ou de la date à laquelle elles seront appliquées pour la première fois (l'application anticipée est permise). Les modifications de l'IAS 19 clarifient ce qui suit :

- lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies, une société doit maintenant utiliser des hypothèses actuarielles à jour afin de déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la période;
- l'effet du plafond de l'actif n'est pas pris en compte dans le calcul du gain ou de la perte sur la liquidation d'un régime.

La société a l'intention d'adopter les modifications de l'IAS 19 au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur ses états financiers.

5. Acquisitions et rachats

La société a comptabilisé toutes les acquisitions selon la méthode de l'acquisition; par conséquent, les entreprises acquises sont incluses dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Fusion avec The Keg – se reporter à la note 28, Parties liées

Marigolds and Onions

Le 11 décembre 2018 (la « date d'acquisition de Marigolds and Onions »), la société a procédé à l'acquisition de la participation totale dans les actifs de Marigolds and Onions Ltd., traiteur événementiel situé en Ontario, pour environ 6,8 millions de dollars, dont une tranche de 4,0 millions de dollars a été réglée au moyen d'un prélèvement sur la facilité de crédit existante de la société à la date d'acquisition. Le solde de 2,8 millions de dollars sera versé en décembre 2019 et en décembre 2020 si certains objectifs et conditions sont remplis.

Les actifs, les passifs et les résultats de Marigolds and Onions sont inclus dans les états financiers consolidés de la société à compter de la date d'acquisition de Marigolds and Onions. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, Marigolds and Onions a généré des produits bruts totalisant 0,4 million de dollars et un bénéfice net de néant.

La direction estime que, si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018, les produits bruts consolidés de la société pour l'exercice se seraient chiffrés à 1 202,3 millions de dollars et que son bénéfice net consolidé se serait élevé à 74,2 millions de dollars. Afin de déterminer ces montants, la direction a supposé que les ajustements de la juste

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

valeur, déterminés de manière provisoire, qui ont été apportés à la date de l'acquisition de Marigolds and Onions auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018.

Le tableau qui suit présente sommairement la détermination provisoire des actifs acquis et des passifs repris identifiables à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de Marigolds and Onions :

	11 décembre 2018
Contrepartie	
Somme en trésorerie versée au vendeur	4 053 \$
Contrepartie éventuelle	2 778
Total de la contrepartie	6 831 \$
Juste valeur des actifs nets acquis	
Actifs	
Trésorerie	268 \$
Débiteurs	665
Stocks	116
Charges payées d'avance et autres actifs	464
Impôts à recevoir	13
Total des actifs courants	1 526 \$
Immobilisations corporelles	494
Immobilisations incorporelles – listes de clients	2 000
Total des actifs	4 020 \$
Passifs	
Créditeurs et charges à payer	1 286 \$
Passif d'impôt différé	530
Total des passifs	1 816 \$
Total des actifs nets acquis	2 204 \$
Goodwill	4 627
Total	6 831 \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017**Pickle Barrel**

Le 1^{er} décembre 2017 (la « date d'acquisition de Pickle Barrel »), la société a conclu l'acquisition de Pickle Barrel Restaurants Inc. pour une contrepartie de 21,5 millions de dollars, qui a été acquittée au moyen du versement d'un montant de trésorerie de 17,4 millions de dollars, de la prise en charge d'une dette de 3,4 millions de dollars et de l'émission, en faveur du vendeur, d'actions à droit de vote subalterne de Recipe d'une valeur de 0,8 million de dollars. La portion en trésorerie de la transaction a été réglée au moyen d'un prélèvement effectué sur la facilité de crédit existante de la société. Au 30 décembre 2018, aucun changement n'avait été apporté à la détermination provisoire des actifs acquis et des passifs repris identifiables à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de Pickle Barrel présentée dans les états financiers datés du 31 décembre 2017. La société a achevé la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition de Pickle Barrel :

	1^{er} décembre 2017
Contrepartie	
Somme en trésorerie versée au vendeur	17 434 \$
Remboursement de la dette à long terme de Pickle Barrel	3 354
Montant en trésorerie total payé pour les actions	20 788 \$
Actions à droit de vote subalterne de Cara émises	750
Total de la contrepartie	21 538 \$
Juste valeur des actifs nets acquis	
Actifs	
Trésorerie	697 \$
Débiteurs	360
Stocks	679
Charges payées d'avance et autres actifs	385
Total des actifs courants	2 121
Immobilisations corporelles	9 614
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	1 275
Marques et autres actifs	11 433
Actif d'impôt différé	362
Total des actifs	24 805 \$
Passifs	
Créditeurs et charges à payer	3 461 \$
Impôts à payer	35
Provisions	387
Total des passifs	3 883 \$
Total des actifs nets acquis	20 922 \$
Goodwill	616
Total	21 538 \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017**Franchises rachetées**

Dans le cours normal des activités, la société peut acheter ou racheter un restaurant franchisé et le convertir en un restaurant exploité par la société. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, 15 franchises (5 franchises au 31 décembre 2017) ont été rachetées par la société, ce qui a donné lieu à un goodwill de 0,9 million de dollars (0,3 million de dollars au 31 décembre 2017). La société a également augmenté sa participation dans 4 établissements exploités en coentreprise au cours de l'exercice; par conséquent, les entreprises acquises sont incluses dans les états financiers consolidés à partir de la date de transition. De plus, au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a vendu 12 restaurants exploités par la société (14 pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) à des franchisés et a vendu sa participation dans 10 restaurants exploités en coentreprise à des franchisés (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) (se reporter aux notes 14 et 28).

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>30 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
Contrepartie		
Trésorerie	5 025 \$	244 \$
Débiteurs	-	570
Créances à long terme	3 602	-
Contrepartie totale	<u>8 627 \$</u>	<u>814 \$</u>
Actifs nets acquis		
Stocks	449 \$	30 \$
Immobilisations corporelles	5 559	69
Marques et autres actifs	1 789	390
Total des actifs	<u>7 797</u>	<u>489</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	70	-
Total des passifs	<u>70</u>	<u>-</u>
Goodwill	900	325
Total	<u>8 627 \$</u>	<u>814 \$</u>

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

6. Chiffre d'affaires

Les ventes représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société et de ses services traiteur, les ventes de produits de marque St-Hubert et The Keg, ainsi que d'autres marques privées fabriqués dans l'usine de la société et expédiés depuis ses centres de distribution vers les épicerie et ses réseaux de restaurants St-Hubert, ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des établissements franchisés.

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Ventes – restaurants exploités par la société	712 736 \$	406 119 \$
Produits tirés des ventes au titre de la transformation et de la distribution d'aliments	276 792	248 153
Produits tirés des frais de gestion du centre d'appels	11 761	12 345
Ventes tirées des services traiteur	5 383	607
	<u>1 006 672 \$</u>	<u>667 224 \$</u>

7. Produits tirés des franchises

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise, des frais de conversion pour les emplacements établis et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de redevances, de matériel et de loyers.

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Produits tirés des redevances	108 027 \$	93 002 \$
Contributions au fonds destiné au marketing	63 253	58 882
Redevances de franchise sur les nouvelles licences et les licences renouvelées	2 676	1 485
Produits tirés des contrats de location-financement	1 597	1 800
Autres produits tirés de la location	9 286	9 289
Amortissement des produits constatés d'avance au titre des frais de conversion	421	1 057
	<u>185 260 \$</u>	<u>165 515 \$</u>

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

8. Frais de vente et charges générales et administratives

Les frais de vente et charges générales et administratives suivants sont inclus dans les produits d'exploitation :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Dépenses liées aux restaurants exploités par la société	422 430 \$	255 636 \$
Frais de soutien aux franchises et créances irrécouvrables	8 233	8 659
Transferts au fonds destiné à la publicité	63 253	58 882
Apport excédentaire du franchiseur aux fonds de publicité	1 189	2 153
Charge de redevances liées à The Keg	21 294	–
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	50 832	40 566
Amortissement des autres actifs (note 15)	5 548	7 137
Autres	52 159	19 675
	624 938 \$	392 708 \$

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, un montant de 3,4 millions de dollars (3,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) au titre des amortissements des immobilisations corporelles a été inclus dans le coût des stocks vendus relativement à la transformation et à la distribution d'aliments.

Charges au titre des avantages du personnel

Les charges au titre des avantages du personnel suivantes sont incluses dans les frais de vente et charges générales et administratives :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Avantages à court terme	359 670 \$	233 462 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 20)	1 421	1 400
Régimes incitatifs à long terme (note 21)	5 930	2 304
	367 021 \$	237 166 \$

9. Charges de restructuration et autres charges

Les charges de restructuration ont trait aux plans visant à redéfinir et à abolir certains postes liés aux activités du siège social et des marques dans le cadre des acquisitions de Recipe. Ces charges se composent essentiellement d'indemnités de départ et de frais de règlement de contrats de location. Les charges de restructuration comprennent également les coûts liés aux fermetures dans le cadre du repositionnement de certaines marques.

Réorganisation du siège social et des marques

Dans le cadre de son investissement dans Original Joe's réalisé le 28 novembre 2016 et de l'acquisition de Pickle Barrel conclue le 1^{er} décembre 2017, la société a approuvé la restructuration de certains postes liés aux activités du siège social et des marques afin de les inclure dans l'infrastructure existante de Recipe. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé des charges de 1,9 million de dollars (1,5 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017), qui se composent principalement des coûts liés à la fermeture de bureaux et des indemnités de départ et autres avantages du personnel.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a consolidé son siège social situé dans la région du Grand Toronto et a approuvé la résiliation d'un bail à long terme lié à son centre d'appels et des technologies de l'information situé à Scarborough. La société a comptabilisé des charges de 8,1 millions de dollars relativement aux coûts attendus du règlement et de la résiliation du bail.

Activités d'exploitation des restaurants – Repositionnement de certaines marques

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a approuvé le repositionnement de la marque Milestones sur un concept axé davantage sur la banlieue, mais dont certains établissements choisis sont situés en zones urbaines. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé des charges de 0,1 million de dollars (2,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) liées à la résiliation de baux et aux coûts de retrait de la marque attendus, et aux indemnités de départ.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a approuvé un plan visant à reconvertir certains restaurants Chalet Suisse peu performants dans l'Ouest canadien afin de confier le franchise de certains établissements à des franchisés plus performants et de fermer de façon permanente les établissements qui ne font plus partie de la stratégie à long terme du portefeuille de restaurants de la société. Le total des coûts de restructuration aux termes de ce plan ont été estimés à environ 1,8 million de dollars et se composent des coûts de résiliation des baux attendus.

Autres

Les autres charges comprennent les frais liés à la résiliation de contrats de location conclus antérieurement qui ne cadrent pas avec le modèle économique global des marques et qui, à long terme, ne cadrent pas avec l'orientation stratégique adoptée par la société. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé des charges de 0,3 million de dollars au titre des résiliations de baux attendus (0,6 million de dollars au 31 décembre 2017).

Le tableau qui suit présente un sommaire des coûts comptabilisés et des sorties de trésorerie effectuées, de même que le passif net correspondant au 30 décembre 2018.

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Passif net à l'ouverture de l'exercice	2 057 \$	1 647 \$
Coût comptabilisé		
Indemnités de cessation d'emploi	1 927	1 517
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts	10 353	2 859
Total	12 280	4 376
Sorties de trésorerie		
Indemnités de cessation d'emploi	1 526	985
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts	1 288	2 981
Total	2 814	3 966
Passif net à la clôture de l'exercice	11 523 \$	2 057 \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017**Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :**

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018			Au 31 décembre 2017		
	Indemnités de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des emplacements et autres coûts	Total	Indemnités de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des emplacements et autres coûts	Total
Créiteurs et charges à payer	1 934 \$	– \$	1 934 \$	1 469 \$	– \$	1 469 \$
Autres passifs à long terme	–	–	–	65	–	65
Provisions – partie courante	–	2 538	2 538	–	517	517
Provisions – partie non courante	–	7 051	7 051	–	6	6
Passif net – clôture de l'exercice	<u>1 934 \$</u>	<u>9 589 \$</u>	<u>11 523 \$</u>	<u>1 534 \$</u>	<u>523 \$</u>	<u>2 057 \$</u>

10. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	19 898 \$	11 151 \$
Intérêts sur les contrats de location-financement	1 906	1 840
Coûts de financement	671	659
Autres charges d'intérêts	1 161	309
Produits d'intérêts sur les parts de société commandite liées à KRIF	(8 998)	–
Produits d'intérêts	(2 724)	(1 506)
	<u>11 914 \$</u>	<u>12 453 \$</u>

11. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Charge d'impôt exigible		
Exercice considéré	14 623 \$	12 223 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(214)	(1 070)
	<u>14 409 \$</u>	<u>11 153 \$</u>
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Économie découlant d'un actif d'impôt non comptabilisé antérieurement ¹⁾	115 \$	(23 346) \$
Naissance et résorption des différences temporaires	15 767	18 489
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	486	459
	<u>16 368 \$</u>	<u>(4 398) \$</u>
Charge d'impôt, montant net ²⁾	<u>30 777 \$</u>	<u>6 755 \$</u>

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 24,4 millions de dollars, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un crédit d'un montant équivalent à l'état du résultat net. L'actif

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

d'impôt différé a été comptabilisé à l'égard de pertes fiscales pour lesquelles des économies d'impôt n'ont pas été comptabilisées antérieurement.

²⁾ Le montant net de la charge (du recouvrement) d'impôt pour les exercices clos le 30 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 se rapporte à l'impôt sur le résultat découlant des activités.

Le taux d'impôt prévu par la loi pour l'exercice clos le 30 décembre 2018 s'est établi à 26,68 % (26,66 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017).

Le rapprochement de la charge (du recouvrement) d'impôt et du bénéfice net se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Bénéfice net	73 792 \$	109 808 \$
Impôt sur le résultat	30 777	6 755
Bénéfice avant impôt sur le résultat	104 569	116 563
Taux d'impôt prévu par la loi	26,68 %	26,66 %
Charge d'impôt prévue en fonction des taux ci-dessus	27 899	31 076
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Économie découlant d'un actif d'impôt non comptabilisé antérieurement (y compris l'économie d'impôt non comptabilisée utilisée au cours de l'exercice considéré)	(118)	(23 812)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	272	(380)
Impôt sur les montants non déductibles	2 899	1 003
Bénéfice imposé à des taux différents	-	(1 389)
Pertes non comptabilisées	-	-
Autres	(175)	257
Charge d'impôt sur le résultat	30 777 \$	6 755 \$

La charge d'impôt pour l'exercice clos le 30 décembre 2018 a augmenté par rapport à celle de l'exercice précédent en raison de la comptabilisation au cours de l'exercice précédent d'un actif d'impôt différé pour lequel une économie d'impôt n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Solde d'ouverture	(77 437) \$	(85 031) \$
Recouvrement (charge) d'impôt différé	(16 368)	4 398
Acquisition de Pickle Barrel	-	362
Acquisition de St-Hubert	-	1 004
Acquisition d'Original Joe's	(40)	1 272
Acquisition de The Keg	24 162	-
Acquisition de Marigolds and Onions	(530)	-
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(207)	558
	(70 420) \$	(77 437) \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 24,2 millions de dollars relativement à l'acquisition de The Keg (se reporter à la note 28), en raison essentiellement des différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 0,4 million de dollars relativement à l'acquisition de Pickle Barrel (se reporter à la note 5), en raison des différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1,0 million de dollars relativement à l'acquisition de St-Hubert (se reporter à la note 5) en raison des différences temporaires imposables qui ont découlé des modifications apportées au calcul du prix d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1,3 million de dollars relativement à l'acquisition d'Original Joe's (se reporter à la note 5), en raison des différences temporaires imposables qui ont découlé des modifications apportées au calcul du prix d'achat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 30 décembre 2018</u>	<u>Au 31 décembre 2017</u>
Actifs d'impôt différé		
Autres passifs à long terme	22 247 \$	20 230 \$
Pertes fiscales ¹⁾	5 926	19 314
Créditeurs et charges à payer	9 646	7 188
Autres actifs	<u>(12 496)</u>	<u>2 329</u>
	<u>25 323 \$</u>	<u>49 061 \$</u>
Passifs d'impôt différé		
Marques et autres immobilisations incorporelles	(73 877) \$	(107 268) \$
Immobilisations corporelles	(18 299)	(14 441)
Créances à long terme	(2 974)	(3 972)
Débiteurs	<u>(593)</u>	<u>(817)</u>
	<u>(95 743) \$</u>	<u>(126 498) \$</u>
Classement dans les états financiers consolidés :		
Actif d'impôt différé	22 411 \$	23 361 \$
Passif d'impôt différé	<u>(92 831)</u>	<u>(100 798)</u>
	<u>(70 420) \$</u>	<u>(77 437) \$</u>

¹⁾ Les pertes fiscales de 22,2 millions de dollars viennent à expiration au cours des exercices 2027 à 2038.

Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun impôt différé n'est comptabilisé sur le bénéfice non rapatrié des filiales et d'autres investissements puisque la société est en mesure de contrôler le renversement des différences temporaires et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires n'aurait aucune incidence fiscale importante.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Pertes fiscales	4 117 \$	13 812 \$
Différences temporaires déductibles	5 853	7 109
	<u>9 970 \$</u>	<u>20 921 \$</u>

Les pertes fiscales américaines de 4,1 millions de dollars (8,0 millions de dollars au 31 décembre 2017) expirent au cours des exercices 2033 à 2037. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

12. Stocks

Les stocks se composent des aliments et des emballages utilisés dans la division de transformation des aliments et de distribution de St-Hubert et de The Keg ainsi que des aliments et des boissons destinés aux restaurants qui appartiennent à la société et à ses services traiteur. Les stocks sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette estimée des stocks des restaurants de la société, selon le montant le moins élevé. Les coûts se composent du coût d'achat, de la main-d'œuvre directe, d'une part des coûts indirects variables et fixes au titre de la fabrication et des autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit où ils se trouvent, déduction faite des remises de fournisseurs. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Matières premières	6 678 \$	6 198 \$
Travaux en cours	843	716
Produits finis	15 661	12 840
Aliments et boissons	13 404	6 567
	<u>36 586 \$</u>	<u>26 321 \$</u>

13. Créances à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Créances liées à des franchisés	18 431 \$	24 366 \$
Montant à recevoir de parties liées (note 28)	14 448	14 571
Billets à ordre	665	1 096
	<u>33 544 \$</u>	<u>40 033 \$</u>

Créances liées à des franchisés

Au cours d'exercices antérieurs, la société a converti certains restaurants exploités par la société en franchises et elle a vendu des restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des ententes de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les créances liées à des franchisés de 18,4 millions de dollars (24,4 millions de dollars au 31 décembre 2017) se rapportent principalement à l'obligation à long terme des franchisés d'effectuer des paiements à la société sur toute la durée du contrat de location, qui correspond à la durée du contrat de licence ou

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

à la durée jusqu'à la date prévue du rachat attendu selon l'hypothèse qu'il est plus probable qu'improbable que le franchisé acquière de la société les actifs loués.

Chaque date de clôture, les créances à long terme liées à des franchisés font l'objet d'un test de dépréciation en fonction des pertes attendues. Une perte de valeur est comptabilisée si le risque de crédit d'une créance à long terme liée aux franchisés a été évalué comme ayant augmenté. Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (néant au 31 décembre 2017) se rapportant à des créances à long terme liées à des franchisés.

Échéances des créances à long terme

Les créances à long terme ont des dates d'échéance allant de 2019 à 2034 et elles portent intérêt à un taux effectif moyen compris entre 8 % et 11 %.

14. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018						Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Actifs visés par des contrats de location- financement	Travaux de construction en cours	
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	38 816 \$	115 801 \$	214 017 \$	143 250 \$	42 439 \$	6 456 \$	560 779 \$
Entrées	–	29	7 532	98	1 490	33 237	42 386
Entrées liées à la fusion avec The Keg (note 28)	–	–	17 748	66 321	–	542	84 611
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	–	–	1 180	4 873	–	–	6 053
Écarts de conversion	–	–	1 083	4 398	–	15	5 496
Sorties et ajustements	(2 457)	(1 546)	(31 896)	(19 035)	(1 118)	–	(56 052)
Virement aux (des) travaux de construction en cours	–	51	22 170	9 082	–	(31 303)	–
Solde à la clôture de l'exercice	36 359 \$	114 335 \$	231 834 \$	208 987 \$	42 811 \$	8 947 \$	643 273 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	7 964 \$	134 454 \$	63 372 \$	18 779 \$	– \$	224 569 \$
Charge d'amortissement	–	3 910	26 646	20 598	3 031	–	54 185
Pertes de valeur	–	–	1 667	10 031	–	–	11 698
Reprise de pertes de valeur	–	–	(449)	(3 831)	–	–	(4 280)
Écarts de conversion	–	–	867	3 854	–	–	4 721
Sorties et ajustements	–	(199)	(30 337)	(15 956)	(1 118)	–	(47 610)
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	11 675 \$	132 848 \$	78 068 \$	20 692 \$	– \$	243 283 \$
Valeur comptable au 30 décembre 2018	36 359 \$	102 660 \$	98 986 \$	130 919 \$	22 119 \$	8 947 \$	399 990 \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

		Au 31 décembre 2017					
(en milliers de dollars canadiens)	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Matériel</u>	<u>Améliorations locatives</u>	<u>Actifs visés par des contrats de location- financement</u>	<u>Travaux de construction en cours</u>	<u>Total</u>
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	38 546 \$	119 223 \$	199 244 \$	128 436 \$	36 027 \$	5 796 \$	527 272 \$
Entrées	-	36	2 834	6 560	6 412	41 815	57 657
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	-	-	2 099	7 584	-	-	9 683
Ajustement du prix d'achat (note 5)	-	(3 730)	-	(1 151)	-	-	(4 881)
Sorties et ajustements	270	139	(11 109)	(18 252)	-	-	(28 952)
Virement aux (des) travaux de construction en cours	-	133	20 949	20 073	-	(41 155)	-
Solde à la clôture de l'exercice	<u>38 816 \$</u>	<u>115 801 \$</u>	<u>214 017 \$</u>	<u>143 250 \$</u>	<u>42 439 \$</u>	<u>6 456 \$</u>	<u>560 779 \$</u>
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	3 946 \$	117 741 \$	61 564 \$	16 128 \$	-	199 379 \$
Charge d'amortissement	-	3 922	25 846	11 500	2 651	-	43 919
Pertes de valeur	-	-	780	6 129	-	-	6 909
Reprise de pertes de valeur	-	-	(323)	-	-	-	(323)
Sorties et ajustements	-	96	(9 590)	(15 821)	-	-	(25 315)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>7 964 \$</u>	<u>134 454 \$</u>	<u>63 372 \$</u>	<u>18 779 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>224 569 \$</u>
Valeur comptable au							
31 décembre 2017	<u>38 816 \$</u>	<u>107 837 \$</u>	<u>79 563 \$</u>	<u>79 878 \$</u>	<u>23 660 \$</u>	<u>6 456 \$</u>	<u>336 210 \$</u>

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Pertes de valeur

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé des pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 11,7 millions de dollars (6,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) liées à 12 unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») (14 UGT pour l'exercice clos le 31 décembre 2017). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un restaurant excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT et sa valeur d'utilité. Environ 75 % (50 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 25 % (50 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 4,3 millions de dollars (0,3 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) se rapportant à 5 UGT (1 UGT pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) étant donné que les circonstances qui étaient à l'origine de la dépréciation n'existent plus. Les reprises de perte de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable du restaurant excède sa valeur comptable ayant précédemment subi une perte de valeur et n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La valeur recouvrable était fondée sur sa valeur d'utilité.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un restaurant, la société utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT ou la durée restante des baux du restaurant en question. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui sont en tous points conformes aux plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société et ils varient de 0 % à 3 %. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation après impôt variant de 9,2 % à 18,5 % au 30 décembre 2018 (de 8,2 % à 12,5 % au 31 décembre 2017).

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017**15. Marques et autres actifs**

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018			
	Marques	Autres actifs	Participation dans des coentreprises (note 28)	Total
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	526 072 \$	90 222 \$	19 675 \$	635 969 \$
Entrées	–	131	–	131
Entrées liées à la fusion avec The Keg (note 28)	–	4 443	–	4 443
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	–	3 789	–	3 789
Produit de la sortie	–	–	(2 176)	(2 176)
Profit sur la sortie	–	–	207	207
Ajustements	–	(249)	–	(249)
Quote-part du profit lié à la participation dans des coentreprises et des entreprises associées	–	–	929	929
Solde à la clôture de l'exercice	<u>526 072 \$</u>	<u>98 336 \$</u>	<u>18 635 \$</u>	<u>643 043 \$</u>
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	21 001 \$	– \$	21 001 \$
Amortissement	–	5 548	–	5 548
Ajustements	–	(597)	–	(597)
Pertes de valeur	–	689	–	689
Autres	–	219	–	219
Solde à la clôture de l'exercice	<u>– \$</u>	<u>26 860 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>26 860 \$</u>
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	<u><u>526 072 \$</u></u>	<u><u>71 476 \$</u></u>	<u><u>18 635 \$</u></u>	<u><u>616 183 \$</u></u>
Au 31 décembre 2017				
(en milliers de dollars canadiens)	Marques	Autres actifs	Participation dans des coentreprises (note 28)	Total
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	514 639 \$	89 585 \$	4 042 \$	608 266 \$
Entrées	–	448	13 831	14 279
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	11 433	390	1 275	13 098
Ajustement du prix d'achat (note 5)	–	–	(262)	(262)
Ajustements	–	(201)	–	(201)
Quote-part de la perte liée à la participation dans des coentreprises et des entreprises associées	–	–	789	789
Solde à la clôture de l'exercice	<u>526 072 \$</u>	<u>90 222 \$</u>	<u>19 675 \$</u>	<u>635 969 \$</u>
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	13 754 \$	– \$	13 754 \$
Amortissement	–	7 137	–	7 138
Ajustements	–	(160)	–	(160)
Pertes de valeur	–	270	–	270
Solde à la clôture de l'exercice	<u>– \$</u>	<u>21 001 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>21 001 \$</u>
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	<u><u>526 072 \$</u></u>	<u><u>69 221 \$</u></u>	<u><u>19 675 \$</u></u>	<u><u>614 968 \$</u></u>

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Test de dépréciation des marques et des autres actifs

Aux fins du test de dépréciation, les marques sont affectées au groupe d'UGT qui représente au sein du groupe le niveau le plus bas auquel les marques font l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

La société soumet à des tests de dépréciation ses marques, lesquelles ont une durée d'utilité indéterminée conformément à la méthode comptable de la société pour les exercices clos le 30 décembre 2018 et le 31 décembre 2017. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) à l'égard d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

La société calcule la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ses marques au moyen de la « méthode de l'exonération des redevances », un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Le processus qui consiste à déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses sur la nature à long terme, notamment à l'égard, mais sans s'y limiter, des ventes, des taux de croissance finaux, des taux de redevances et des taux d'actualisation prévus pour l'avenir. Les prévisions à l'égard des ventes futures sont conformes aux plus récents plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Aux fins du test de dépréciation, la société est arrivée à un taux de croissance de la valeur finale de 3 % après la cinquième année dans le cadre de ses calculs de la valeur actualisée.

La société a utilisé un taux d'actualisation après impôt variant de 8,7 % à 18,5 % (de 8,2 % à 12,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017), qui est fondé sur le coût moyen pondéré du capital de la société avec les ajustements correspondants pour les risques associés au groupe d'UGT auquel les marques ayant une durée d'utilité indéterminée sont affectées. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur une période de cinq ans et ajustés en fonction d'une valeur finale.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation et sont examinées au niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie identifiables largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 0,7 million de dollars (0,3 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) à l'égard de trois unités génératrices de trésorerie.

Une perte de valeur et les reprises ultérieures, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

16. Goodwill

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	191 111 \$	188 998 \$
Entrées (note 5)	5 527	941
Entrées attribuables aux changements dans le calcul provisoire du prix d'achat	—	1 347
Sorties	—	(175)
Solde à la clôture de l'exercice	196 638 \$	191 111 \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Test de dépréciation du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT, nommément les marques, considéré comme représentant au sein du groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Au cours des exercices clos le 30 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, la société a effectué des tests de dépréciation annuels du goodwill, conformément aux méthodes comptables de la société.

La société a recours à la méthode de la valeur d'utilité pour calculer la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté. Les valeurs affectées aux hypothèses clés correspondent à l'évaluation par la direction des tendances futures et sont fondées sur des sources tant externes qu'internes (données historiques). Les hypothèses clés comprennent le coût moyen pondéré du capital de la société, la croissance du chiffre d'affaires des restaurants, les marges brutes, les variations des autres charges d'exploitation et les dépenses d'investissement. La société a projeté les flux de trésorerie conformément aux plus récents plans stratégiques présentés au conseil d'administration. Aux fins du test de dépréciation, la société est arrivée à un taux de croissance de la valeur finale de 3 % après la cinquième année dans le cadre de ses calculs de la valeur actualisée.

La société a utilisé un taux d'actualisation après impôt variant de 8,7 % à 18,5 % (de 8,2 % à 12,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017), qui est fondé sur le coût moyen pondéré du capital de la société avec les ajustements correspondants pour les risques associés au groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur une période de cinq ans et ajustés en fonction d'une valeur finale.

17. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

	Au 30 décembre 2018				
	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Obligations découlant de contrats de location liées à des établissements fermés	Contrats déficitaires des franchises	Autres	Total
(en milliers de dollars canadiens)					
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 994 \$	2 156 \$	4 064 \$	2 916 \$	15 130 \$
Entrées	73	10 792	–	–	10 865
Désactualisation	243	–	–	–	243
Paievements	(400)	(1 495)	(804)	(87)	(2 786)
Ajustements	(432)	1 701	(981)	(265)	23
Solde à la clôture de l'exercice	<u>5 478 \$</u>	<u>13 154 \$</u>	<u>2 279 \$</u>	<u>2 564 \$</u>	<u>23 475 \$</u>

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017				
	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Obligations découlant de contrats de location liées à des restaurants fermés	Contrats déficitaires des franchises	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 150 \$	2 715 \$	4 690 \$	3 040 \$	16 595 \$
Entrées	530	-	904	-	1 434
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	387	-	-	-	387
Désactualisation	308	-	-	-	308
Paiements	(5)	(3 331)	(1 104)	(135)	(4 575)
Ajustements	(1 376) \$	2 772 \$	(426) \$	11 \$	981
Solde à la clôture de l'exercice	<u>5 994 \$</u>	<u>2 156 \$</u>	<u>4 064 \$</u>	<u>2 916 \$</u>	<u>15 130 \$</u>

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Partie courante des provisions	9 679 \$	6 959 \$
Partie non courante des provisions	13 796	8 171
	<u>23 475 \$</u>	<u>15 130 \$</u>

18. Dette à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Facilité de crédit à terme renouvelable	220 025 \$	229 025 \$
Facilité de crédit à terme non renouvelable	150 000	150 000
Facilités de crédit de The Keg	21 000	-
Contrats de location-financement	26 016	27 496
	<u>417 041</u>	406 521
Moins : coûts de financement	1 459	1 905
	<u>415 582 \$</u>	<u>404 616 \$</u>

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

Partie courante de la dette à long terme	157 192 \$	2 916 \$
Partie non courante de la dette à long terme	258 390	401 700
	<u>415 582 \$</u>	<u>404 616 \$</u>

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

La variation de la dette à long terme du 31 décembre 2017 au 30 décembre 2018 se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Facilité de crédit à terme	Facilités de crédit de The Keg	Contrats de location- financement	Total
Solde au 31 décembre 2017	379 025 \$	– \$	27 496 \$	406 521 \$
Moins : coûts de financement	(1 905)	–	–	(1 905)
	377 120	–	27 496	404 616
Changements issus des flux de trésorerie de financement				
Émission de titres d'emprunt	104 000	–	–	104 000
Dette reprise dans le cadre d'une acquisition (note 28)	–	23 774	–	23 774
Remboursement d'emprunts	(113 000)	(3 000)	–	(116 000)
Paiement des dettes liées aux contrats de location-financement	–	–	(4 876)	(4 876)
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 30 décembre 2018	368 120 \$	20 774 \$	22 620 \$	411 514 \$
Fluctuations hors trésorerie				
Nouveaux contrats de location- financement	–	–	1 490	1 490
Ajustement des coûts d'emprunt inscrits à l'actif	599	73	–	672
Charge d'intérêts	–	–	1 906	1 906
Solde au 30 décembre 2018	368 719 \$	20 847 \$	26 016 \$	415 582 \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)	Facilité de crédit à terme	Contrats de location- financement	Total
Solde au 25 décembre 2016	392 000 \$	23 693 \$	415 693 \$
Moins : coûts de financement	(2 547)	–	(2 547)
	389 453	23 693	413 146
Changements issus des flux de trésorerie de financement			
Émission de titres d'emprunt	59 025	–	59 025
Remboursement d'emprunts	(72 000)	–	(72 000)
Paieement des dettes liées aux contrats de location- financement	–	(4 448)	(4 448)
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 31 décembre 2017	376 478 \$	19 245 \$	395 723 \$
Fluctuations hors trésorerie			
Nouveaux contrats de location-financement	–	6 411	6 411
Ajustement des coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(17)	–	(17)
Charge d'intérêts	659	1 840	2 499
Solde au 31 décembre 2017	377 120 \$	27 496 \$	404 616 \$

Facilité de crédit à terme

Le 2 septembre 2016, la société a modifié et prorogé les modalités de sa facilité de crédit à terme existante. La quatrième facilité de crédit à terme modifiée et mise à jour se compose d'une facilité de crédit renouvelable pouvant atteindre 400,0 millions de dollars assortie d'une clause « accordéon » d'un montant pouvant atteindre 50,0 millions de dollars qui vient à échéance le 2 septembre 2021 et d'une facilité de crédit à terme non renouvelable de 150,0 millions de dollars qui vient à échéance le 2 septembre 2019. Le remboursement maximal sur la facilité de crédit à terme peut atteindre 26,3 millions de dollars par année si la société dépasse certaines limites prévues par les clauses restrictives. La société évalue actuellement les options de refinancement qui lui sont offertes et prévoit prolonger la durée de la facilité de crédit non renouvelable de 150,0 millions de dollars ou la refinancer en 2019.

Le taux d'intérêt sur les montants prélevés par la société aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit est le taux des acceptations bancaires en vigueur ou le taux préférentiel en vigueur, majoré d'un écart selon le coefficient de la dette à long terme nette totale par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de la société, tel qu'il est défini dans la convention, calculé au moyen du BAIIA des quatre derniers trimestres.

Au 30 décembre 2018, un montant de 370,0 millions de dollars (379,0 millions de dollars au 31 décembre 2017) avait été prélevé sur les facilités de crédit modifiées et prorogées au taux d'intérêt effectif de 3,74 %, soit le taux des acceptations bancaires de 1,50 % majoré d'un écart de coût d'emprunt de 2,09 %, de commissions d'attente et de l'amortissement des frais de financement différés de 0,15 %.

La société est tenue de payer une commission d'attente variant de 0,25 % à 0,60 % par année sur la partie non utilisée de sa facilité de crédit pendant la durée de ses facilités de crédit. Le taux de la commission d'attente est établi en fonction du coefficient de la dette à long terme nette totale par rapport au BAIIA de la société. Au 30 décembre 2018, le taux de la commission d'attente était de 0,35 %.

Au 30 décembre 2018, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et ne dépassait aucune limite prévue par les clauses restrictives nécessitant des remboursements anticipés.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Facilités de crédit de The Keg

Dans le cadre de la fusion avec The Keg (se reporter à la note 28), la société a conclu une convention de crédit à options multiples avec un consortium de banques canadiennes afin d'intensifier les activités des restaurants. Les facilités de crédit renouvelables et les facilités de crédit à terme, conclues avec un consortium composé de deux banques canadiennes, sont disponibles pour financer la construction de certains nouveaux restaurants exploités par la société et d'importants travaux de rénovation au Canada. Ces facilités consistent en une facilité à terme décroissant de 9,0 millions de dollars, d'une facilité renouvelable de 35,0 millions de dollars destinée à l'expansion de futurs restaurants et assujettie à des remboursements annuels correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, et d'une facilité de crédit d'exploitation à vue renouvelable d'un montant maximal de 3,0 millions de dollars disponible pour les fins générales de l'entreprise, y compris le fonds de roulement, les découverts bancaires et les lettres de crédit.

L'excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est décrit dans la convention de crédit comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice majorés des éléments extraordinaires ou non récurrents et de toute diminution nette du fonds de roulement moins les intérêts payés, les remboursements de principal sur la dette, les dépenses d'investissement non financées, l'impôt sur le résultat payé et toute augmentation nette du fonds de roulement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'entendent du total du bénéfice net pour l'exercice, ajusté pour tenir compte des profits ou pertes sur les sorties survenues hors du cours normal des activités, des éléments extraordinaires ou non récurrents et de la quote-part des bénéfices ou des pertes attribuables aux filiales majorés des charges d'intérêts, de la charge d'impôt sur le résultat et de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Au 30 décembre 2018, un montant de 21,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité renouvelable; ce montant doit être remboursé à la date d'échéance, soit le 2 juillet 2020, et moins de 0,1 million de dollars avaient été prélevés sur la facilité de crédit d'exploitation à vue renouvelable pour l'émission de lettres de crédit.

Le 18 juin 2018, la société a renégocié les modalités de sa convention de crédit conclue avec le consortium bancaire actuel. Les facilités de crédit portent désormais intérêt à un taux qui se situe entre le taux préférentiel majoré de 0,25 % et le taux préférentiel majoré de 1,0 % selon certains critères financiers. Au 30 décembre 2018, la société respectait les critères pour le taux préférentiel majoré de 0,25 %.

Les facilités de crédit susmentionnées sont garanties par une convention de garantie générale et de nantissement grevant les actifs canadiens et américains de Keg Restaurants Ltd. (« KRL ») et par la mise en gage de la totalité des titres de participation détenus dans The Keg Rights Limited Partnership (la « société en commandite »).

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement comportent des obligations qui portent intérêt au taux moyen de 6,7 % (6,8 % au 31 décembre 2017).

Remboursements sur la dette

Les remboursements sur la dette à long terme s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite
Facilité de crédit renouvelable	–	–	220 025	–	–	–
Facilité de crédit à terme non renouvelable	150 000	–	–	–	–	–
Facilités de crédit de The Keg	4 000	17 000	–	–	–	–
Contrats de location-financement	3 192	3 072	3 079	2 943	2 395	11 335
Total¹⁾	157 192	20 072	223 104	2 943	2 395	11 335

¹⁾ Le total ne tient pas compte des versements d'intérêts.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017**19. Autres passifs à long terme**

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 30 décembre 2018</u>	<u>Au 31 décembre 2017</u>
Prestations constituées au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages (note 20)	22 132 \$	23 653 \$
Passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle	23 011	19 511
Passif éventuel (notes 5 et 28)	19 778	-
Produits différés	8 012	10 860
Produits locatifs différés	7 055	9 375
Charges locatives à payer	7 554	5 100
Autres passifs à long terme	3 572	2 324
Charges de restructuration	-	65
Unités d'actions différées	1 141	720
	<u>92 255 \$</u>	<u>71 608 \$</u>

Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 30 décembre 2018</u>	<u>Au 31 décembre 2017</u>
Créditeurs et charges à payer	4 588 \$	3 766 \$
Autres passifs à long terme	87 667	67 842
	<u>92 255 \$</u>	<u>71 608 \$</u>

Produits locatifs différés

Au cours des exercices antérieurs, la société a converti certains de ses restaurants en franchises et a vendu les restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les produits constatés d'avance de 7,1 millions de dollars (9,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à l'aide des taux d'intérêt implicites des contrats de location.

Produits différés

Produits constatés d'avance au titre des redevances de franchise et des frais de conversion

Au 30 décembre 2018, la société a reporté un montant de 4,0 millions de dollars (5,6 millions de dollars au 31 décembre 2017) au titre des redevances de franchise initiales et des frais de conversion reçus des franchisés; ce montant sera comptabilisé sur la durée restante des contrats de franchise respectifs.

Transactions de cession-bail

Au 30 décembre 2018, la société avait reporté un montant de 2,9 millions de dollars (3,5 millions de dollars au 31 décembre 2017) au titre des profits réalisés sur les transactions de cession-bail.

Unités d'actions différées (« UAD »)

Les administrateurs non membres du personnel reçoivent des UAD à titre de rémunération pour siéger au conseil d'administration. Ces UAD sont réglées en espèces lorsque les administrateurs quittent le conseil d'administration. Au 30 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge de 0,5 million de dollars (0,4 million

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

de dollars au 31 décembre 2017) et un passif de 1,1 million de dollars a été comptabilisé dans les autres passifs à long terme au 30 décembre 2018 (0,7 million de dollars au 31 décembre 2017).

20. Avantages sociaux futurs

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris un régime de retraite agréé à prestations définies avec capitalisation, un régime de retraite multiemployeurs, un régime de retraite à cotisations définies et d'autres régimes complémentaires non garantis sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Les régimes de retraite à prestations définies sont non contributifs et prévoient généralement le versement de prestations fondées sur les gains moyens de carrière, sous réserve de certaines limites.

Le comité de retraite de Recipe (le « comité ») veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité est chargé d'aider le conseil d'administration à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes comme l'administration des régimes, les placements à l'égard des régimes et la surveillance de la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Le tableau qui suit résume les informations se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies de la société, pris collectivement :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Valeur actualisée des obligations	(53 040) \$	(56 759) \$
Juste valeur des actifs des régimes	30 908	33 106
Déficit des régimes	(22 132) \$	(23 653) \$

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Gains actuariels (pertes actuarielles) liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	(1 608) \$	488 \$
(Pertes actuarielles) gains actuariels sur les obligations	2 292	(2 579)
Recouvrement d'impôt sur le résultat (note 11)	(207)	558
	477 \$	(1 533) \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	30 déc. 2018	31 déc. 2017	30 déc. 2018	31 déc. 2017	30 déc. 2018	31 déc. 2017
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	33 106 \$	32 319 \$	– \$	– \$	33 106 \$	32 319 \$
Produits d'intérêts	1 136	1 275	–	–	1 136	1 275
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	(1 608)	488	–	–	(1 608)	488
Cotisations de l'employeur	695	698	1 564	1 575	2 259	2 273
Cotisations des membres du personnel	103	117	–	–	103	117
Charges administratives	(66)	(25)	–	–	(66)	(25)
Prestations versées	(2 458)	(1 766)	(1 564)	(1 575)	(4 022)	(3 341)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	<u>30 908 \$</u>	<u>33 106 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>30 908 \$</u>	<u>33 106 \$</u>
Variation de la valeur actualisée des obligations						
Solde à l'ouverture de l'exercice	(38 085) \$	(37 939) \$	(18 674) \$	(16 815) \$	(56 759) \$	(54 754) \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(570)	(556)	–	–	(570)	(556)
Cotisations des membres du personnel	(103)	(117)	–	–	(103)	(117)
Coût financier	(1 322)	(1 407)	(599)	(687)	(1 921)	(2 094)
Prestations versées	2 458	1 766	1 564	1 575	4 022	3 341
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses financières	1 594	168	697	(2 747)	2 291	(2 579)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>(36 028) \$</u>	<u>(38 085) \$</u>	<u>(17 012) \$</u>	<u>(18 674) \$</u>	<u>(53 040) \$</u>	<u>(56 759) \$</u>

1) Changement du programme du régime pour certaines personnes du fait qu'elles ne participent qu'au régime de retraite à prestations définies sans capitalisation.

2) Incidence d'une table de mortalité mise à jour.

Le tableau qui suit présente la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies de la société comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net (note 8) :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	52 semaines	53 semaines	52 semaines	53 semaines	52 semaines	53 semaines
	31 déc. 2018	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	570 \$	556 \$	– \$	– \$	570 \$	556 \$
Intérêts sur les obligations	1 322	1 407	599	687	1 921	2 094
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(1 136)	(1 275)	–	–	(1 136)	(1 275)
Charges administratives	66	25	–	–	66	25
Charge nette au titre des régimes	<u>822 \$</u>	<u>713 \$</u>	<u>599 \$</u>	<u>687 \$</u>	<u>1 421 \$</u>	<u>1 400 \$</u>

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Le tableau qui suit présente les pertes actuarielles cumulées avant impôt comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies de la société :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	30 déc. 2018	31 déc. 2017	30 déc. 2018	31 déc. 2017	30 déc. 2018	31 déc. 2017
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	632 \$	(24) \$	(7 880) \$	(5 133) \$	(7 248) \$	(5 157) \$
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	(1 608)	488	–	–	(1 608)	488
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses financières	1 594	168	697	(2 747)	2 291	(2 579)
Total des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(14)	656	697	(2 747)	683	(2 091)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	618 \$	632 \$	(7 183) \$	(7 880) \$	(6 565) \$	(7 248) \$

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, les actifs des régimes ont produit (une perte réelle totale) un rendement réel total de (0,5) million de dollars (1,8 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017).

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées à partir de la date d'évaluation du 31 décembre à des fins comptables.

Aux termes de sa politique de capitalisation des régimes de retraite, la société effectue des cotisations minimales suffisantes afin de satisfaire aux exigences réglementaires locales en matière de capitalisation. La dernière évaluation actuarielle à des fins de capitalisation a été effectuée en 2017 et la prochaine évaluation requise, en date du 31 décembre 2019, sera préparée en 2020. La société prévoit verser, en 2019, des cotisations d'environ 0,6 million de dollars (1,3 million de dollars en 2018) à son régime de retraite agréé à prestations définies avec capitalisation, ses régimes à cotisations définies et ses régimes multiemployeurs. Le montant réel qui sera versé pourrait toutefois différer de l'estimation, selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences d'ordre réglementaire et d'autres facteurs.

Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et ils étaient investis en totalité dans un fonds équilibré au 31 décembre.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont exposés à des risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque lié au taux d'intérêt des placements et le risque de marché.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et la charge nette au titre des régimes à prestations définies, à la date d'évaluation du 31 décembre :

	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies sans capitalisation	
	30 décembre 2018	31 décembre 2017	30 décembre 2018	31 décembre 2017
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,85	3,35 – 3,60	3,85	3,35
Taux de croissance de la rémunération	2,0 – 3,0	2,0 – 3,0	2,0	2,0
Table de mortalité	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication
Facteur d'ajustement basé sur la taille de	0,9	basé sur la taille de 0,8	basé sur la taille de 0,9	basé sur la taille de 0,8
Charges nettes au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,35 – 3,60	3,80 – 4,10	3,35	3,80
Taux de croissance de la rémunération	2,0 – 3,0	2,0 – 3,0	2,0	2,0
Table de mortalité	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication
Facteur d'ajustement basé sur la taille de	0,9	basé sur la taille de 0,8	basé sur la taille de 0,9	basé sur la taille de 0,8

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles pour 2018 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur la charge nette au titre des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies sans capitalisation	
	Obligations nettes au titre du régime à prestations définies	Charge nette au titre du régime à prestations définies	Obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	Charge nette au titre des régimes à prestations définies
(en milliers de dollars canadiens)				
Taux d'actualisation	3,85 %	3,35 %	3,85 %	3,35 %
Incidence d'une : augmentation de 1 %	(4 475) \$	(310) \$	(1 262) \$	115 \$
diminution de 1 %	5 564 \$	294 \$	1 445 \$	(139) \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

21. Régimes incitatifs à long terme

Aux termes des différents régimes d'options sur actions, Recipe peut attribuer des options permettant d'acheter jusqu'à 15 % du total de ses actions avec droit de vote subalterne et de ses actions à droit de vote multiple en circulation, soit un total de 9,3 millions d'actions, selon la ligne directrice établie par la société portant sur le nombre d'options sur actions attribuées. Au 30 décembre 2018, environ 7,4 millions d'options sur actions étaient attribuées et en circulation.

Les options sur actions en circulation au 30 décembre 2018 comportent une durée d'au plus huit ans à partir de leur date d'attribution initiale. Chaque option sur actions peut être exercée en vue d'obtenir une action avec droit de vote subalterne au prix précisé aux termes de la convention d'options. Il n'y a pas eu de conditions d'acquisition accélérée lors du premier appel public à l'épargne aux termes de tous les régimes décrits ci-après.

Le tableau qui suit résume les options attribuées :

	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018					
	Régime d'options sur actions du chef de la direction		Régime d'options sur actions des employés		Total	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation — 31 décembre 2017	2 449 355	8,74 \$	1 680 071	17,06 \$	4 129 426	12,12 \$
Attributions	450 000	27,24 \$	3 150 000	34,64 \$	3 600 000	33,71 \$
Exercices	—	— \$	(16 270)	8,51 \$	(16 270)	8,51 \$
Annulations	—	— \$	(215 054)	8,51 \$	(215 054)	8,51 \$
Renonciations	—	— \$	(103 641)	25,27 \$	(103 641)	25,27 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	2 899 355	11,61 \$	4 495 106	29,63 \$	7 394 461	22,56 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 419 355	8,51	241 935	8,51	2 661 290	8,51 \$
	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017					
	Régime d'options sur actions du chef de la direction		Régime d'options sur actions des employés		Total	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation — 25 décembre 2016	2 429 355	8,61 \$	1 374 397	14,70 \$	3 803 752	10,81 \$
Attributions	20 000	24,64 \$	493 255	24,65 \$	513 255	24,65 \$
Exercices	—	— \$	(28 052)	8,51 \$	(28 052)	8,51 \$
Renonciations	—	— \$	(159 529)	21,74 \$	(159 529)	21,74 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	2 449 355	8,74 \$	1 680 071	17,06 \$	4 129 426	12,12 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 419 355	8,51	241 935	8,51	2 661 290	8,51 \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Régime d'options sur actions du chef de la direction

Aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction (le « régime d'options du chef de la direction »), le chef de la direction s'est vu attribuer le droit d'acheter des actions avec droit de vote subalterne de la société. Les droits inhérents aux options s'acquièrent annuellement au pro rata et viennent à expiration huit ans après l'attribution. Les options peuvent seulement être réglées sous forme de capital social ordinaire de la société.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, 150 000 options sur actions au prix d'exercice de 27,39 \$ ont été attribuées aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction au président directeur du conseil d'administration et ancien chef de la direction (31 décembre 2017, 20 000 options sur actions au prix d'exercice de 24,64 \$) et 300 000 options sur actions au prix d'exercice de 27,17 \$ ont été attribuées au chef de la direction actuel. Les droits inhérents à ces options s'acquièrent sur une période de cinq ans et viennent à expiration dix ans après l'attribution.

Au cours des exercices clos le 30 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, aucune option n'a été exercée.

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles seraient réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée prévue jusqu'à l'acquisition à compter de la date d'attribution	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	2 419 355	8,51	5 ans	35,00 %	1,42 %	1,68 \$
4 décembre 2015	10 000	32,37	5,5 ans	26,00 %	0,92 %	6,80 \$
4 janvier 2017	20 000	24,64	5,5 ans	26,00 %	1,11 %	5,85 \$
10 mai 2018	150 000	27,39	7,5 ans	26,00 %	2,22 %	7,25 \$
10 mai 2018	60 000	27,17	7,5 ans	26,00 %	2,22 %	7,32 \$
10 mai 2018	60 000	27,17	7,5 ans	26,00 %	2,22 %	7,32 \$
10 mai 2018	60 000	27,17	7,5 ans	26,00 %	2,22 %	7,32 \$
10 mai 2018	60 000	27,17	7,5 ans	26,00 %	2,22 %	7,32 \$
10 mai 2018	60 000	27,17	7,5 ans	26,00 %	2,22 %	7,32 \$
Total	2 899 355					

La volatilité annuelle attendue est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur trois ans à la date d'attribution. Dans le cas des options attribuées avant le PAPE, le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite de 20 % découlant du statut de société fermée. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 0,6 million de dollars (0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) liée au régime d'options du chef de la direction et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Régime d'options sur actions des membres du personnel

Aux termes du régime d'options sur actions des membres du personnel (le « régime d'options sur actions du personnel »), la société a attribué, conformément à certaines modalités du contrat de travail du chef des finances, des options visant l'achat d'actions à droit de vote subalterne de la société. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, le chef des finances s'est vu attribuer 150 000 options sur actions au prix d'exercice de 27,39 \$ pour lesquelles les droits s'acquièrent sur une période de cinq ans et viennent à expiration dix ans après la date de leur attribution.

Aux termes du régime d'options sur actions du personnel, la société a également attribué des options à différents membres de l'équipe de direction de la société visant l'achat d'actions à droit de vote subalterne de la société. Les options sont acquises sur une période de trois ans et ne peuvent être exercées avant le 1^{er} janvier 2019. Les options viennent à expiration huit ans après la date de leur attribution.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, relativement à sa nomination au conseil, M. David Aisenstat s'est vu attribuer 3 000 000 d'options sur actions à un prix d'exercice de 35,00 \$. Les droits liés à ces options sur actions sont liés à l'atteinte de résultats de rendement spécifiques de la société, s'acquièrent sur une période de cinq ans et viennent à expiration huit ans après la date de leur attribution.

À l'exception de ce qui est susmentionné, au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société n'a attribué aucune option sur actions (493 255 options sur actions attribuées au prix d'exercice moyen pondéré de 24,65 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) l'action à droit de vote subalterne, aux termes des régimes d'options sur actions existants, qui prévoient le règlement des options uniquement en actions.

Aux termes de ce régime, le chef des finances détient maintenant 448 377 options sur actions à un prix d'exercice moyen de 16,08 \$ et l'équipe de gestion de la société détient maintenant 4 046 729 options sur actions à un prix d'exercice moyen de 31,13 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, 16 270 options sur actions ont été exercées à un prix d'exercice de 8,51 \$ (28 052 options sur actions au prix d'exercice de 8,51 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) et 215 054 options sur actions à un prix d'exercice de 8,51 \$ ont été annulées (néant au 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, 103 641 options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 25,27 \$ ont fait l'objet d'une renonciation (159 529 options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 21,74 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017).

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles avaient été réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées aux termes du régime des employés a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée prévue jusqu'à l'acquisition à compter de la date d'attribution	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	241 935	8,51	5 ans	35,00 %	1,42 %	1,68 \$
1 ^{er} janvier 2014	217 103	8,51	6,5 ans	35,00 %	1,99 %	1,97 \$
8 septembre 2014	215 054	8,51	6,5 ans	35,00 %	2,02 %	5,60 \$
4 décembre 2014	492 287	8,51	6,5 ans	35,00 %	1,90 %	9,99 \$
6 juillet 2015	40 000	34,10	5,5 ans	26,00 %	0,76 %	7,18 \$
1 ^{er} octobre 2015	20 282	32,87	5,5 ans	26,00 %	0,81 %	7,47 \$
14 octobre 2015	15 000	33,91	5,5 ans	26,00 %	0,77 %	7,08 \$
31 octobre 2015	16 699	34,51	5,5 ans	26,00 %	0,88 %	8,13 \$
11 novembre 2015	5 000	34,90	5,5 ans	26,00 %	1,00 %	7,79 \$
4 décembre 2015	215 625	32,37	5,5 ans	26,00 %	0,92 %	6,80 \$
1 ^{er} février 2016	8 134	25,35	5,5 ans	26,00 %	0,67 %	4,68 \$
4 avril 2016	3 276	29,37	5,5 ans	26,00 %	0,70 %	6,21 \$
1 ^{er} mai 2016	1 641	32,52	5,5 ans	26,00 %	0,87 %	7,00 \$
15 août 2016	1 644	30,19	5,5 ans	26,00 %	0,58 %	5,29 \$
22 août 2016	1 628	30,22	5,5 ans	26,00 %	0,64 %	6,29 \$
29 août 2016	46 478	30,02	5,5 ans	26,00 %	0,68 %	6,29 \$
2 septembre 2016	12 636	30,14	5,5 ans	26,00 %	0,69 %	6,36 \$
6 septembre 2016	1 443	30,15	5,5 ans	26,00 %	0,66 %	6,39 \$
12 septembre 2016	1 365	30,09	5,5 ans	26,00 %	0,71 %	6,28 \$
26 septembre 2016	1 196	29,69	5,5 ans	26,00 %	0,58 %	5,47 \$
3 octobre 2016	577	27,58	5,5 ans	26,00 %	0,62 %	5,30 \$
7 novembre 2016	593	26,03	5,5 ans	26,00 %	0,71 %	5,33 \$
4 janvier 2017	489 502	24,64	5,5 ans	26,00 %	1,11 %	5,85 \$
27 février 2017	2 075	25,51	5,5 ans	26,00 %	1,12 %	5,48 \$
1 ^{er} mai 2017	1 678	25,90	5,5 ans	26,00 %	1,02 %	5,06 \$
10 mai 2018	150 000	27,39	7,5 ans	26,00 %	2,21 %	7,25 \$
10 mai 2018	3 000 000	35,00	7,5 ans	26,00 %	2,21 %	5,15 \$
Moins les options exercées	(259 376)					
Moins les renonciations	(448 369)					
Total	4 495 106					

La volatilité annuelle attendue est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur cinq ans à la date d'attribution. Dans le cas des options attribuées avant le PAPE, le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite variant de 15 % à 20 % découlant du statut de société fermée. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 3,9 millions de dollars (2,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) liée au régime des employés et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Unités d'actions soumises à des restrictions (« UASR »)

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, 225 000 UASR ont été attribuées à certains dirigeants principaux relativement à de nouveaux contrats d'emploi à long terme. Ces UASR peuvent être acquises sur une période de trois ou quatre ans et seront réglées pour des actions à droit de vote subalterne. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge de 1,2 million de dollars (néant au 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, 31 470 UASR ont été attribuées à certains membres de l'équipe de la haute direction dans le cadre d'un nouveau programme incitatif à long terme. Ces UASR peuvent être acquises sur une période de trois ans et seront réglées pour des actions à droit de vote subalterne si certains objectifs de rendement sont atteints. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge de 0,2 million de dollars (néant au 31 décembre 2017).

22. Capital social

Le capital social autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions émises et en circulation appartenant à deux classes distinctes : les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple et, avec les actions à droit de vote subalterne : les « actions ». Les actions à droit de vote multiple sont détenues directement ou indirectement par les actionnaires principaux. Les actions à droit de vote multiple ne peuvent être émises qu'aux actionnaires principaux. Les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple sont essentiellement identiques, à l'exception des droits de vote, des droits préférentiels de souscription et des droits de conversion qui sont rattachés aux actions à droit de vote multiple. Chaque action à droit de vote subalterne donne droit à un vote et chaque action à droit de vote multiple donne droit à 25 votes à l'égard de toutes les questions. Les actions à droit de vote multiple peuvent être converties en actions à droit de vote subalterne à raison de une pour une, à tout moment, au gré des porteurs de celles-ci, et automatiquement dans certaines autres circonstances. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne bénéficient de certains droits aux termes de clauses de protection dans le cas d'une offre publique d'achat visant les actions à droit de vote multiple.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne auront le droit de recevoir des dividendes dont le versement sera prélevé des actifs de la société et dont les fonds sont légalement disponibles aux fins du versement de dividendes au moment et selon un montant et la forme que le conseil peut établir. La société versera des dividendes sur ces actions de rang égal si le conseil les déclare.

Le 1^{er} décembre 2017, la société a émis 30 290 actions à droit de vote subalterne dans le cadre de la transaction de Pickle Barrel.

Le 22 février 2018, la société a émis 3 801 284 actions à droit de vote subalterne dans le cadre de la fusion avec The Keg (note 28).

Le 20 juin 2018, la société a annoncé son intention de réaliser une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions à droit de vote subalterne. La société peut racheter jusqu'à 1 907 816 actions à droit de vote subalterne au cours de la période du 22 juin 2018 au 21 juin 2019. Les actions à droit de vote subalterne sont rachetées selon le cours de marché et toute action à droit de vote subalterne rachetée dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera annulée. Au 30 décembre 2018, la société avait racheté et annulé 634 850 actions à droit de vote subalterne pour 16,2 millions de dollars (1 468 006 actions à droit de vote subalterne pour 33,9 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a versé 26,6 millions de dollars (24,2 millions de dollars au 31 décembre 2017) de dividendes sur les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple.

Au 30 décembre 2018, 34 396 284 actions à droit de vote multiple et 27 359 310 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Se reporter à la note 30, « Événements postérieurs à la date de clôture », pour des précisions sur les variations du capital social survenues après la clôture de l'exercice. Le tableau qui suit présente un résumé des variations du capital social de la société :

	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)			Capital social (en milliers de dollars)		
	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total des actions ordinaires	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total du capital social
Solde au 26 décembre 2016	34 396	25 586	59 982	192 548 \$	531 176 \$	723 724 \$
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 21)	–	28	28	–	351	351
Rachat d'actions	–	(1 468)	(1 468)	–	(33 857)	(33 857)
Actions émises dans le cadre de la transaction de Pickle Barrel	–	30	30	–	750	750
Solde au 31 décembre 2017	34 396	24 176	58 572	192 548	498 420	690 968
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 21)	–	17	17	–	173	173
Rachat d'actions	–	(635)	(635)	–	(16 207)	(16 207)
Émission d'actions dans le cadre de la transaction avec The Keg	–	3 801	3 801	–	94 728	94 728
Solde au 30 décembre 2018	34 396	27 359	61 755	192 548	577 114	769 662

23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période.

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires :

	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018			Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017		
	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action
De base	73 788 \$	61 710	1,20 \$	109 726 \$	59 569	1,84 \$
Dilué	73 788 \$	63 829	1,16 \$	109 726 \$	62 099	1,77 \$

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice par action de base et le bénéfice par action dilué est résumé ci-après :

	30 décembre 2018	31 décembre 2017
Actions ordinaires	61 709 689	59 569 272
Incidence des options sur actions émises ¹⁾	2 119 416	2 529 806
	63 829 105	62 099 078

¹⁾ 3 996 761 actions ont été exclues au 30 décembre 2018 en raison de leur effet antidilutif (580 744 actions au 31 décembre 2017).

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

24. Gestion du capital

Le capital correspond à la dette à long terme et aux capitaux propres. Dans sa gestion du capital, la société entend protéger sa capacité à poursuivre son exploitation tout en maintenant la souplesse financière nécessaire pour investir dans de nouvelles occasions d'affaires qui procureront des rendements intéressants à ses actionnaires. Les principales activités menées par la société en vue de dégager des rendements intéressants sont notamment la construction et les améliorations locatives connexes de restaurants existants et nouveaux, le développement de nouveaux concepts commerciaux, l'acquisition de concepts de restaurants complémentaires au portefeuille de marques de restaurants de la société, l'investissement dans les technologies de l'information pour accroître la taille et soutenir l'expansion du réseau de restaurants multimarques de la société, l'investissement dans l'entretien des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités de transformation et de distribution d'aliments de la société et l'investissement dans des technologies ainsi que dans la recherche et le développement pour améliorer la fabrication de produits alimentaires.

Les principales sources de capital de la société sont les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, une ligne de crédit renouvelable, la dette à long terme et l'émission de capital social. Ces sources sont utilisées pour financer les obligations de la société à l'égard du service de la dette, ses dépenses d'investissement, ses besoins en fonds de roulement et ses distributions de dividendes aux actionnaires.

La société surveille ses dépenses d'investissement prévues afin d'assurer que des rendements acceptables soient dégagés des fonds investis et elle augmente ou diminue son programme en conséquence. Les dépenses d'investissement peuvent également être ajustées selon l'évolution de la conjoncture économique, les objectifs des actionnaires, les besoins en trésorerie de l'entreprise et la situation des marchés financiers.

Le tableau qui suit fournit certains renseignements sur la structure du capital de la société et sa situation financière :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Partie courante de la dette à long terme (note 18)	157 192	2 916
Dette à long terme (note 18)	258 390	401 700
Lettres de crédit (note 26)	615	635
Total	416 197	405 251
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	485 812	607 420
Total du capital sous gestion	902 009 \$	1 012 671 \$

La facilité de crédit à terme comporte des clauses restrictives usuelles de nature financière et autre, y compris le maintien de certains ratios de levier et d'un ratio de couverture de la charge fixe qui sont calculés trimestriellement sur une période de quatre trimestres consécutifs. Au 30 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, la société respectait toutes les clauses restrictives.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

25. Flux de trésorerie

Les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, déduction faite de l'incidence des acquisitions et des activités abandonnées, s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Débiteurs	(33 813) \$	22 445 \$
Stocks	(3 728)	2 225
Impôt sur le résultat à payer	1 603	(550)
Charges payées d'avance et autres actifs	1 727	(2 251)
Créditeurs et charges à payer	15 973	(10 698)
Passif lié aux cartes-cadeaux	17 288	(5 394)
Impôt sur le résultat versé	10 745	10 762
Variation des intérêts à payer	7 835	(2 134)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	<u>17 630 \$</u>	<u>14 405 \$</u>

26. Engagements, éventualités et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation, aux franchisés et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, aux taxes à la consommation et à l'impôt sur le capital et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou à de nouvelles cotisations par suite de ces vérifications.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou ne font l'objet d'aucune provision, n'est pas suffisamment significatif pour être présenté dans ces états financiers consolidés.

L'encours des lettres de crédit de la société s'élève à 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars au 31 décembre 2017). Ces lettres de crédit sont principalement destinées à diverses entreprises de services publics qui desservent des établissements détenus par la société ou franchisés et au soutien financier externe de certains franchisés qui ont besoin de fonds pour régler les redevances de franchise initiales et les frais de conversion, le cas échéant, payables à la société. La probabilité d'un prélèvement sur les lettres de crédit par suite d'un manquement de la part d'un franchisé est faible.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017**Obligation découlant des contrats de location simple**

La société a une obligation en vertu de certains contrats de location principalement attribuables à des franchisés. En cas de défaut de la part des franchisés, la société demeure l'ultime responsable des montants à payer aux propriétaires en vertu des contrats de location. Les paiements minimaux futurs en lien avec les activités poursuivies au titre de ces contrats de location simple, en plus de ceux découlant des contrats de location simple de la société pour la conduite des activités de ses propres établissements, sont présentés ci-dessous. Les montants bruts comprennent les obligations minimales en vertu de baux immobiliers (autres que ceux s'appuyant sur des ventes) qui sont sous-loués à des franchisés dans le cours normal des activités. La société dispose d'un certain nombre d'options pour réduire ces obligations et aucun passif additionnel important n'a résulté de ces contrats de location par le passé.

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut des paiements au titre des contrats de location simple ¹⁾	Produits attendus des sous-locations	Montant net des paiements au titre des contrats de location simple
Paiements exigibles avant la clôture de la période			
2019	142 636 \$	90 630 \$	52 006 \$
2020	134 427	84 835	49 592
2021	122 109	76 666	45 443
2022	105 504	66 466	39 038
2023	84 175	52 862	31 313
Par la suite	285 001	163 459	121 542
	<u>873 852 \$</u>	<u>534 918 \$</u>	<u>338 934 \$</u>

¹⁾ Paiements minimaux au titre des locations à l'exclusion des impôts et des taxes, des assurances et d'autres frais d'occupation.

Obligations découlant des contrats de location-financement

La société a des obligations en vertu de contrats de location-financement visant des terrains et des bâtiments. Ces contrats ont une durée résiduelle moyenne d'environ 6,3 ans (7,3 ans au 31 décembre 2017).

(en milliers de dollars canadiens)	Paiements au titre des contrats de location-financement ¹⁾	Produits attendus des sous-locations	Montant net des paiements au titre des contrats de location-financement
Paiements exigibles avant la clôture de l'exercice			
2019	4 932 \$	3 156 \$	1 776 \$
2020	4 584	2 708	1 876
2021	4 369	2 542	1 827
2022	4 010	2 140	1 870
2023	3 254	1 657	1 597
Par la suite	14 509	7 339	7 170
	<u>35 658 \$</u>	<u>19 542 \$</u>	<u>16 116 \$</u>

¹⁾ Paiements minimaux au titre des locations à l'exclusion des impôts et des taxes, des assurances et d'autres frais d'occupation.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Clauses d'indemnisation

Outre les garanties susmentionnées, la société a aussi fourni des indemnités d'usage dans le cours normal des activités et dans le cadre de cessions et d'acquisitions d'entreprises, et elle reçoit de telles indemnités. Ces indemnités ont trait à des éléments liés à l'impôt, aux litiges et aux réclamations qui incombent à une contrepartie par suite d'une transaction. Jusqu'à ce que des événements surviennent ou que des réclamations soient faites en vertu de ces clauses, il n'est pas possible de déterminer de façon raisonnable le montant du passif lié à de telles indemnités. Par le passé, la société n'a pas effectué de paiements importants en regard de ce type d'indemnités.

27. Instruments financiers et gestion du risque

Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt et le prix des marchandises et de l'incidence éventuelle de ces facteurs sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa dette à long terme à taux variable. Pour gérer ce risque, elle surveille de près la conjoncture des marchés pour déceler des changements potentiels dans les taux d'intérêt, et elle peut conclure à l'occasion des contrats dérivés sur taux d'intérêt.

Risque marchandises

La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation des restaurants qu'elle détient et des activités de sa division de transformation des aliments et de distribution. Pour gérer ce risque, elle conclut des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins en certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises.

Risque de liquidité et risque lié à la disponibilité des capitaux

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à ses besoins en trésorerie ou ne puisse financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment opportun, à un prix raisonnable.

Si la performance ou la situation financière de la société se détériorait, la capacité de la société d'obtenir du financement auprès de sources externes pourrait être restreinte. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, ce qui peut influencer de façon défavorable sur la capacité de la société à financer sa dette à long terme à l'échéance. La société atténue ces risques en maintenant une capacité d'emprunt suffisante en vertu de ses facilités de crédit, en variant les dates d'échéance de ses obligations à long terme et en surveillant activement la conjoncture des marchés.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité des clients et d'autres contreparties de la société à respecter leurs obligations en matière de paiement.

Le risque de crédit auquel la société est exposée dans le cours normal de ses activités se rapporte à ses clients, principalement des franchisés, à ses coentreprises et aux clients de détail de ses activités de fabrication de produits alimentaires. La société procède régulièrement à des évaluations du crédit portant sur la situation financière de ses clients nouveaux et existants, principalement des franchisés, et elle examine la recouvrabilité de ses créances clients et autres débiteurs à long terme afin d'atténuer toute possibilité de perte sur créances.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des débiteurs de la société, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 30 décembre 2018			Total
	En règle	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis plus de 60 jours	
Débiteurs (moins la correction de valeur)	91 866 \$	7 869 \$	5 204 \$	104 939 \$
Soldes au 31 décembre 2017	49 363 \$	6 976 \$	4 652 \$	60 991 \$

Toutes les créances irrécouvrables importantes ont été constatées dans la provision. Au 30 décembre 2018, la société estime que la provision de 15,9 millions de dollars (11,9 millions de dollars au 31 décembre 2017) était suffisante pour couvrir tout risque de crédit lié au solde des créances en souffrance. Les autres créances en souffrance n'ont pas été classées comme douteuses du fait qu'elles devraient vraisemblablement être recouvrées.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant estimé que la société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix fournis par les contreparties. Les justes valeurs de tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Les différents niveaux de données d'entrée utilisées pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – ces données s'entendent des cours (non ajustés) auxquels la société peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs financiers ou des passifs financiers identiques.
- Niveau 2 – ces données concernant l'actif financier ou le passif financier, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent notamment les cours sur des marchés actifs pour des actifs financiers ou des passifs financiers similaires et les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour les actifs financiers ou les passifs financiers.
- Niveau 3 – ces données sont des données non observables concernant l'actif financier ou le passif financier; elles sont utilisées dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif financier ou au passif financier.

Les justes valeurs des instruments financiers ont été établies comme il est indiqué ci-après.

Dettes à long terme

La juste valeur (niveau 2) est établie en fonction du taux d'emprunt marginal actuel de la société pour des conventions d'emprunt de type similaire. La valeur comptable de la dette liée au financement actuel de la société se rapproche de sa juste valeur au 30 décembre 2018.

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers de la société consistent en la trésorerie, les débiteurs, les créances liées à des franchisés, le montant à recevoir de parties liées ainsi que les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou de l'application des taux d'intérêt du marché.

28. Parties liées

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Actionnaires

Au 30 décembre 2018, les actionnaires principaux détenaient 67,4 % du nombre total d'actions émises et en circulation ainsi que 97,7 % du contrôle des voix associées à l'ensemble des actions. Cara Holdings détient 23,5 % du total des actions émises et en circulation, ce qui représente 40,8 % du contrôle des voix. Fairfax détient 43,9 % du total des actions émises et en circulation, ce qui représente 56,9 % du contrôle des voix. Se reporter à la note 30, « Événements postérieurs à la date de clôture » pour des précisions sur les variations du capital social survenues après la clôture de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2017, la société a versé un dividende de 0,4272 \$ par action à droit de vote subalterne et par action à droit de vote multiple (0,40676 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017). Le montant des dividendes versés à Fairfax s'est élevé à 11,6 millions de dollars (9,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017), et le montant des dividendes versés à Cara Holdings s'est élevé à 6,2 millions de dollars (5,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017).

Fairfax et la société sont parties à une entente en matière de services et d'achats partagés. Aux termes de cette entente, Fairfax est autorisée à négocier au nom de la société (et au nom des entreprises de restauration associées de Fairfax) le recours à des ententes en matière de services et d'achats partagés pour tout ce qui se rapporte aux activités de Recipe, notamment les aliments et les boissons, la technologie de l'information, le traitement des paiements, le marketing et la publicité ou tout autre service de logistique. Il n'y a eu aucune transaction aux termes de cette entente au cours des exercices clos le 30 décembre 2018 et le 31 décembre 2017.

La société a pour politique de mener toutes les transactions et de régler tous les soldes avec des parties liées selon les modalités du marché.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, 3 400 000 millions d'actions à droit de vote subalterne ont été émises à la valeur d'échange en faveur de Fairfax dans le cadre de la fusion avec The Keg réalisée le 22 février 2018.

La société a choisi de ne pas comptabiliser la fusion comme un regroupement d'entreprises aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, puisque la transaction représente un regroupement d'entités sous contrôle conjoint de Fairfax. Par conséquent, le regroupement sera comptabilisé à la valeur comptable.

Prestataire de services d'assurances

Certaines des polices d'assurance de Recipe sont détenues par une société qui est une filiale de Fairfax. Cette transaction est conforme aux modalités du marché. Au 30 décembre 2018, aucun paiement n'était dû.

The Keg

Le 22 février 2018 (la « date d'acquisition de The Keg »), la société a réalisé la fusion avec Keg Restaurants Limited (« The Keg ») pour environ 200,0 millions de dollars, se composant d'un montant de 105,0 millions de dollars en trésorerie et de 3 801 284 actions à droit de vote subalterne de Recipe, émises à la valeur d'échange. De plus, Recipe pourrait devoir verser une contrepartie en trésorerie supplémentaire de 30,0 millions de dollars à l'atteinte de certaines cibles financières. La portion en trésorerie du prix d'achat a été réglée au moyen d'un prélèvement effectué sur la facilité de crédit existante de la société.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

La société a choisi de ne pas comptabiliser la fusion comme un regroupement d'entreprises aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, puisque la transaction représente un regroupement d'entités sous contrôle conjoint de Fairfax. Par conséquent, le regroupement a été comptabilisé à la valeur comptable selon les soldes ci-après en date du 22 février 2018 :

	22 février 2018
Contrepartie	
Somme en trésorerie versée au vendeur	105 000 \$
Actions à droit de vote subalterne de Cara émises	94 728
Passif éventuel	17 000
Total de la contrepartie	216 728 \$
Actifs	
Trésorerie	33 247 \$
Débiteurs	9 912
Stocks	5 973
Charges payées d'avance et autres actifs	2 085
Total des actifs courants	51 217
Créances à long terme	750
Immobilisations corporelles	84 611
Participation dans The Keg Rights Limited Partnership	128 494
Marques et autres actifs	4 443
Actif d'impôt différé	24 668
Total des actifs	294 183 \$
Passifs	
Créditeurs et charges à payer	31 274 \$
Passif lié aux cartes-cadeaux	79 049
Partie courante de la dette à long terme	4 000
Total des passifs courants	114 323 \$
Autres passifs à long terme	795
Dette à long terme	19 775
Billet à payer à The Keg Royalties Income Fund	57 000
Profit différé sur la vente de droits de The Keg	135 614
Total des passifs	327 507 \$
Capitaux propres	(33 324)
Total des passifs et des capitaux propres	294 183 \$

Une réserve au titre d'une fusion équivalant à la contrepartie totale de 216,7 millions de dollars a été comptabilisée au bilan. Les résultats de The Keg sont inclus dans l'état du résultat net depuis la date d'acquisition de The Keg.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Participation dans The Keg Limited Partnership

La participation en capitaux propres de la société dans la société en commandite est représentée par la participation dans The Keg GP Ltd (« KGP »). La valeur de la participation en capitaux propres dans la société en commandite est symbolique, la quasi-totalité des flux de trésorerie de la société en commandite étant attribuable aux parts de catégorie C et aux parts de société en commandite de catégorie A, B et D (les « parts de société en commandite échangeables » ou les « parts échangeables »).

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Nombre de parts</u>	<u>Juste valeur</u>
Parts de société en commandite de catégorie A	905 944	14 640 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	176 700	2 856
Parts de société en commandite de catégorie C	2 947 424	47 630
Participation en parts échangeables dans la société en commandite	4 030 068	65 126 \$
Participation en parts de catégorie C dans la société en commandite	5 700 000	57 000
	<u>9 730 068</u>	<u>122 126 \$</u>

Participation en parts échangeables dans la société en commandite

La participation en parts échangeables dans la société en commandite est composée de parts de société en commandite échangeables détenues par la société et elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Le cours de clôture d'une part du Fonds au 30 décembre 2018 s'établissait à 16,16 \$.

Les parts de société en commandite de catégorie A correspondent à la participation véritable initiale de 10 % de The Keg dans The Keg Royalties Income Fund (le « Fonds ») à la date du premier appel public à l'épargne de The Keg (le « PAPE de The Keg »). Les parts de société en commandite de catégorie B et D ont été reçues par The Keg après la date du PAPE de The Keg en échange de l'ajout du chiffre d'affaires net au fonds commun de redevances sur une base annuelle. Les paiements de redevances de KRL à la société en commandite correspondent à 4 % du chiffre d'affaires de la période visée présenté par les restaurants The Keg qui font partie de la société en commandite.

Conformément à la déclaration de fiducie, les porteurs (autre que le Fonds ou ses filiales) de parts de société en commandite échangeables ont le droit d'exercer leur droit de vote dans tous les votes concernant les porteurs de parts du Fonds, comme s'ils étaient porteurs du nombre de parts du Fonds qu'ils recevraient si les parts de société en commandite échangeables étaient échangées contre des parts du Fonds à la date de clôture des registres de ces votes, et ils seront traités à tous les égards comme des porteurs de parts du Fonds pour la tenue de tels votes.

a) Les parts de catégorie A donnent droit à une distribution proportionnelle préférentielle équivalente à la distribution sur les parts de catégorie C, multipliée par le nombre de parts de catégorie A et divisée par le nombre de parts de société en commandite (les « parts de SEC ») émises et en circulation. The Keg Holdings Trust (« KHT ») détient la totalité des 8 153 500 parts de société en commandite émises et en circulation au 30 décembre 2018. De plus, les parts de catégorie A reçoivent une distribution proportionnelle résiduelle avec les parts de catégorie B, les parts de catégorie D, les parts de société en commandite et les parts de GP relativement au nombre total de parts de chaque catégorie émises et en circulation (ou dans le cas des parts de catégorie B et des parts de catégorie D, le nombre de parts émises et en circulation, multiplié par les droits liés aux distributions actuelles de parts de catégorie B et D, respectivement). Les parts de catégorie A sont échangeables contre des parts du Fonds à raison de une part de catégorie A pour une part du Fonds, et elles correspondent à la participation véritable initiale de 10 % de The Keg dans le Fonds avant l'acquisition des droits liés aux parts de catégorie B et D.

b) Les parts de catégorie B ont été émises à The Keg en échange de l'ajout du chiffre d'affaires net des nouveaux restaurants Keg au fonds commun de redevances, et elles donnent droit à une distribution proportionnelle préférentielle et à une distribution résiduelle selon les redevances supplémentaires versées à la société en

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

commandite. Les droits liés à la distribution des parts de catégorie B ont été ajustés le 1^{er} janvier de chaque année, et ce, jusqu'au transfert du 1^{er} janvier 2008, date où les parts de catégorie B ont pris fin et où les dernières parts de catégorie B pouvaient être assorties de droits. Les parts de catégorie B détenues par la société sont échangeables contre des parts du Fonds à raison de une part de catégorie B pour une part du Fonds. Les parts de catégorie B détenues par la société ont été assorties d'un droit lié à la distribution.

c) Les parts de catégorie D ont été émises à la société en échange de l'ajout du chiffre d'affaires net des nouveaux restaurants Keg au fonds commun de redevances sur une base annuelle, et elles donnent droit à une distribution proportionnelle préférentielle et à une distribution résiduelle selon les redevances supplémentaires versées à la société en commandite. Les droits liés à la distribution des parts de catégorie D sont ajustés annuellement le 1^{er} janvier. Les parts de catégorie D détenues par la société sont échangeables contre des parts du Fonds selon une part de catégorie D pour une part du Fonds et sont assorties des mêmes droits liés à la distribution des parts de catégorie B. Les parts de catégorie D sont émises après la date où les parts de catégorie B ont pris fin et elles sont identiques aux parts de catégorie B, à l'exception du fait que les fiduciaires de KHT peuvent demander à la société de céder une partie ou la totalité des parts de catégorie D émises pour un prix qui équivaut à celui ayant été initialement utilisé dans la formule pour calculer le nombre de parts émises.

Les distributions sur les parts échangeables de la société en commandite sont comptabilisées comme des produits d'intérêts sur les parts de la société en commandite dans l'état consolidé du résultat net.

Participation en parts de catégorie C dans la société en commandite

La participation en parts de catégorie C dans la société en commandite est composée de 5 700 000 parts de société en commandite de catégorie C détenues par la société. Les parts de société en commandite de catégorie C ont été émises à The Keg dans le cadre d'une série de transactions qui ont eu lieu dans le cadre du PAPE de The Keg du Fonds le 31 mai 2002.

La société peut, en tout temps, transférer ses 5 700 000 parts de société en commandite de catégorie C à KHT, une filiale du Fonds, en contrepartie de la prise en charge par KHT d'un montant du billet à payer équivalent à 10,00 \$ pour chaque part de catégorie C transférée. Si la société transférait la totalité des 5 700 000 parts de société en commandite de catégorie C, la totalité du montant de 57,0 millions de dollars du billet à payer au Fonds serait éteinte (note 18). Les parts de catégorie C donnent le droit de recevoir des distributions mensuelles préférentielles équivalant à 0,0625 \$ par part de catégorie C émise et en circulation et ces distributions sont comptabilisées comme des produits d'intérêts sur les parts de société en commandite dans l'état consolidé du résultat net.

Profit différé sur la vente de droits de The Keg

Le profit différé sur la vente de droits de The Keg correspond à la vente par The Keg des marques de commerce et d'autres droits de propriété intellectuelle connexes (collectivement, les « droits de The Keg ») à la société en commandite relativement au PAPE de The Keg. Le profit différé est ajusté afin de tenir compte des changements dans la participation de KRL dans les droits de The Keg résultant des droits liés aux parts échangeables de la société en commandite reçues en échange de l'ajout d'un autre montant net du chiffre d'affaires au fonds commun de redevances sur une base annuelle.

Le 1^{er} janvier de chaque année, le fonds commun de redevances est ajusté afin de tenir compte des ventes brutes des nouveaux restaurants Keg qui ont ouvert leurs portes le 2 octobre ou avant cette date au cours de l'exercice précédent, moins les ventes brutes de tous les restaurants Keg qui ont fermé leurs portes de façon permanente au cours de l'année civile précédente. En échange de l'ajout de ces ventes nettes au fonds commun de redevances, KRL obtient le droit d'acquérir indirectement des parts additionnelles du Fonds (le « privilège additionnel »). Le privilège additionnel est déterminé selon 92,5 % des produits de redevances nets ajoutés au fonds commun de redevances, divisé par le rendement des parts du Fonds, divisé par le prix moyen pondéré unitaire des parts du Fonds. KRL reçoit 80 % du privilège additionnel estimé initialement, ainsi que le solde reçu le 31 décembre de

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

chaque année lorsque le rendement réel pour l'exercice complet des nouveaux restaurants est connu avec certitude.

Le profit réalisé sur la vente des droits de The Keg est différé et amorti sur une base linéaire sur la période de 99 ans de la convention de licence et de redevances se terminant le 30 mai 2101.

Autre

Au 30 décembre 2018, les créances à long terme comprennent un billet à vue des membres du personnel ne portant pas intérêt d'un montant de 0,8 million de dollars (néant au 31 décembre 2017).

Au 30 décembre 2018, la société doit verser des redevances de 3,0 millions de dollars, incluant la TPS, au Fonds (néant au 31 décembre 2017) et un montant de 0,4 million de dollars en intérêts à payer au Fonds sur l'emprunt Keg (néant au 31 décembre 2017) inclus dans les créateurs et charges à payer.

Au 30 décembre 2018, la société doit recevoir des distributions de 1,2 million de dollars de la société en commandite (néant au 31 décembre 2017) relativement aux parts de catégorie C et aux parts de société en commandite échangeables qu'elle possède. Ces montants ont été reçus de la société en commandite au moment où ils étaient dus, après les périodes susmentionnées.

La société fournit des services de comptabilité à une société détenue par un administrateur. Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018, KRL a obtenu 0,4 million de dollars pour ces services (néant pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017), et ce montant a été comptabilisé par la société comme autre revenu, déduction faite des frais de prestation de ces services.

La société engage des frais de redevances en ce qui a trait à la convention de licence et de redevances entre la société et la société en commandite. En raison des administrateurs communs siégeant aux conseils d'administration respectifs de la société et de The Keg GP, l'associé commandité de la société en commandite, les frais de redevances sont traités comme une transaction avec une partie liée. La société a engagé des frais de redevances de 21,3 millions de dollars pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 (néant pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017).

La société comptabilise également le revenu de placement de sa participation en parts échangeables et en parts de catégorie C dans la société en commandite, présentée en tant que produits d'intérêts sur les parts de société en commandite dans les états intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global. Au cours de l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018, la société a comptabilisé un revenu de placement de 9,0 millions de dollars relativement à ces parts (néant pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017).

Participation dans les coentreprises d'Original Joe's

La société a formé des coentreprises avec certaines franchises d'Original Joe's. La société détient une participation en capitaux propres variable dans ces restaurants, ainsi que des emprunts à terme et des emprunts remboursables à vue liés à la construction de nouveaux restaurants, à des rénovations et au fonds de roulement. Au 30 décembre 2018, il restait un solde du montant à recevoir de parties liées de 9,9 millions de dollars (12,2 millions de dollars au 31 décembre 2017) qui se compose des emprunts à terme et des emprunts remboursables à vue garantis par les actifs de restauration de la coentreprise; il a été comptabilisé à la juste valeur et s'accumulera jusqu'à concurrence de la valeur recouvrable sur la durée à courir des emprunts. Les emprunts à terme portent intérêt à des taux variant de 7,75 % à 9,76 % et viennent tous à échéance le 21 septembre 2019. Les emprunts à terme sont révisés et reconduits une fois l'an. La partie courante prévue de ces emprunts se chiffre à 1,0 million de dollars (2,2 millions de dollars au 31 décembre 2017). Les emprunts remboursables à vue portent intérêt au taux de 5 % et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement spécifique. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a vendu sa participation dans 10 restaurants exploités en coentreprise à une autre franchise et a reçu 6,2 millions de dollars en trésorerie dont une tranche de 4,8 millions de dollars a été utilisée pour régler les emprunts à terme et les emprunts remboursables à vue en cours. Des ententes de mise en

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

commun ont été établies entre les coentreprises aux fins du partage des coûts et du remboursement des emprunts, de sorte que certains restaurants sous propriété commune conviennent que les liquidités disponibles de ces restaurants peuvent être affectées au remboursement des encours au sein du groupe. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2018, la société a facturé des intérêts totalisant 1,0 million de dollars (0,8 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) sur les emprunts à terme et les emprunts remboursables à vue.

La société facture aux franchisés en coentreprise d'Original Joe's des redevances de 5 % et des frais de marketing de 2 % sur leur chiffre d'affaires net. Au 30 décembre 2018, le solde des débiteurs comprenait un montant de 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars au 31 décembre 2017) à recevoir de parties liées au titre de ces redevances et frais de marketing. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées conformément au contrat de franchise.

La participation de la société dans les coentreprises et les entreprises associées est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018, une augmentation de 0,6 million de dollars (une réduction de 0,4 million de dollars pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017) du solde de la participation a été comptabilisée relativement à la quote-part du bénéfice et des pertes de l'exercice qui revient à la société et prise en compte dans la quote-part du bénéfice tiré de la participation dans des entreprises associées et des coentreprises à l'état du résultat net.

Participation dans la coentreprise Burger's Priest

Le 1^{er} juin 2017, la société a acquis une participation dans une coentreprise dans New & Old Kings and Priests Restaurants Inc. (« Burger's Priest ») pour une contrepartie en trésorerie de 14,7 millions de dollars. Burger's Priest détient et exploite quatorze restaurants décontractés à service rapide situés en Ontario et en Alberta. La société détient une participation de 79,4 % dans la coentreprise, la participation résiduelle de 20,6 % étant détenue par un tiers qui dispose d'une convention d'indexation pouvant faire croître sa participation jusqu'à un maximum de 50 % si certains bénéfices cibles sont atteints. La transaction est considérée comme une entente de coentreprise, car les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018, une hausse de 0,3 million de dollars du solde de la participation (0,4 million de dollars pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017) a été comptabilisée relativement à la quote-part du bénéfice qui revient à la société pour la période et prise en compte dans la quote-part du bénéfice tiré de la participation dans des entreprises associées et des coentreprises à l'état du résultat net.

Participation dans un restaurant en coentreprise

La société détient une participation dans une coentreprise visant la construction de deux restaurants 1909 Taverne Moderne avec un tiers. Au 30 décembre 2018, la société avait investi un montant de 4,5 millions de dollars, comptabilisé dans les créances à long terme. Le prêt n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursements définies. La société et le tiers détiennent tous les deux une participation de 50 % dans la coentreprise. La transaction est considérée comme une entente de coentreprise, car les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018, une réduction de 1,5 million de dollars du solde de la participation (0,5 million de dollars pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017) a été comptabilisée relativement à la quote-part des pertes qui revient à la société pour la période et prise en compte dans la quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises à l'état du résultat net.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

Participation dans la coentreprise Rose Reisman Catering

Dans le cadre de l'acquisition de Pickle Barrel réalisée le 1^{er} décembre 2017, la société a acquis une participation de 50 % dans Rose Reisman Catering. La transaction est considérée comme une entente de coentreprise, car les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018, il n'y a eu aucun changement au solde de la participation (néant pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017) relativement à la quote-part du bénéfice qui revient à la société pour la période.

Toutes les entités dont il est question ci-dessus sont des parties liées en raison du contrôle conjoint ou de l'influence notable qu'exerce la société sur elles.

Transactions avec les principaux dirigeants

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société ou de sa filiale, directement ou indirectement, y compris tout administrateur externe de la société ou de sa filiale. Les principaux dirigeants peuvent également participer aux régimes de rémunération fondée sur des actions et au régime d'épargne à cotisations définies de la société.

La rémunération des principaux dirigeants de la société se compose comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Avantages du personnel à court terme	5 432 \$	4 437 \$
Régimes incitatifs à long terme	2 871	1 478
Indemnités de départ	164	—
Rémunération totale	<u>8 467 \$</u>	<u>5 915 \$</u>

Il n'y a eu aucune autre transaction avec des parties liées entre la société et ses principaux dirigeants ou leurs parties liées, y compris les autres entités sur lesquelles ils exercent un contrôle.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La société est le promoteur de plusieurs régimes de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies, tel qu'il est décrit à la note 20. Les cotisations que la société a versées à ces régimes en 2018 se sont élevées à 2,3 millions de dollars (2,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017). Les cotisations versées par la société à ses régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentées à la note 20.

La société ne se voit pas rembourser les frais qu'elle engage dans le cadre de la prestation de services à ces régimes.

Principales filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés. Les soldes et les transactions intersociétés sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

29. Informations sectorielles

Recipe divise ses activités en quatre secteurs, soit les restaurants exploités par la société, les restaurants franchisés, la vente au détail et services traiteur, et les activités du secteur Central.

Le secteur des restaurants exploités par la société englobe les restaurants détenus par la société, la quote-part des résultats des restaurants exploités en coentreprise de la société aux termes de la participation dans Original Joe's, la participation dans Burger's Priest et le restaurant 1909 Taverne moderne exploité en coentreprise, qui génèrent des produits au moyen des ventes directes de plats cuisinés et de boissons aux clients.

Le secteur des restaurants franchisés englobe quant à lui le réseau de restaurants franchisés de la société, qui sont exploités sous ses diverses marques et dont la société tire des redevances calculées selon un pourcentage convenu du chiffre d'affaires des restaurants franchisés et exploités en coentreprise. Recipe fournit un soutien financier à certains franchisés et les produits déclarés des redevances de franchises sont présentés après déduction de tout soutien fourni.

Le secteur Vente au détail et services traiteur représente les ventes de produits de marque St-Hubert, Swiss Chalet et du Keg et d'autres marques privées fabriqués dans l'usine de la société et expédiés depuis ses centres de distribution vers les épiceries et son réseau de restaurants St-Hubert. Le secteur Vente au détail et services traiteur reflète les frais de vente et charges d'exploitation liés aux divisions de service de restauration de la société dont les activités sont exercées sous les noms de Pickle Barrel, Rose Reisman et Marigolds and Onions.

Le secteur Central comprend le chiffre d'affaires des services du centre d'appels qui rapporte des frais de gestion sur les commandes effectuées par téléphone, par application mobile ou par Internet hors site traitées pour le compte des restaurants exploités par la société et des restaurants franchisés, les produits générés par la location d'immeubles et de certaines pièces de matériel aux franchisés, ainsi que les redevances de nouvelles franchises et les frais de renouvellement perçus. Le secteur Central englobe aussi les charges de la société (autres que pour les restaurants), notamment les charges liées au personnel du siège social, les coûts indirects non liés au personnel, les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif qui sont neutralisés par les rabais sur achats. La société a déterminé que la répartition des produits et des charges de la société (autres que pour les restaurants), qui comprennent les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif, ne rend pas compte de la façon dont elle gère ses activités et elle n'a pas imputé ces produits et ces charges à un secteur en particulier.

Le chef de la direction, le président directeur du conseil d'administration et le chef des finances sont les principaux décideurs opérationnels de la société et ils examinent régulièrement les activités d'exploitation et la performance de chacun des secteurs. Ils utilisent le résultat d'exploitation comme mesure clé pour évaluer la performance de chaque secteur et pour prendre des décisions concernant la répartition des ressources. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs opérationnels à présenter sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société. Les résultats sectoriels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur en particulier, ainsi que ceux qui peuvent y être attribués de façon raisonnable.

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017
Produits bruts		
Chiffre d'affaires	749 247 \$	439 100 \$
Quote-part du chiffre d'affaires des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(36 511)	(32 374)
Chiffre d'affaires des restaurants exploités par la société	712 736	406 726
Produits tirés des restaurants franchisés	107 569	93 090
Quote-part des produits tirés des redevances des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	456	(88)
Produits tirés des redevances	108 025	93 002
Vente au détail et services traiteur	282 175	248 760
Secteur Central	30 705	24 313
Produits non attribués	58 291	59 850
	1 191 932 \$	832 739 \$
Produits d'exploitation		
Restaurants exploités par la société	47 024 \$	27 740 \$
Restaurants franchisés	99 336	84 431
Vente au détail et services traiteur	11 885	4 763
Secteur Central	1 587	23 015
Quote-part des résultats des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence incluse dans les secteurs des restaurants exploités par la société et des restaurants franchisés	1 781	(1 101)
Produits non attribués	(34 677)	(10 154)
	126 936 \$	128 694 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Restaurants exploités par la société	33 480 \$	14 763 \$
Restaurants franchisés	-	-
Vente au détail et services traiteur	7 572	10 571
Secteur Central	18 681	25 722
	59 733 \$	51 056 \$
Dépenses d'investissement		
Restaurants exploités par la société	21 234 \$	40 229 \$
Restaurants franchisés	-	-
Vente au détail et services traiteur	5 314	3 521
Secteur Central	15 838	13 907
	42 386 \$	57 657 \$

Recipe Unlimited Corporation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2018 et l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017

30. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 6 mars 2019, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 0,1121 \$ par action ordinaire à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple, une hausse de 5 % par rapport au taux de dividende trimestriel 2018. Le dividende sera versé le 15 avril 2019 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 29 mars 2019. Grâce au solide bilan et aux flux de trésorerie croissants de la société, la direction continuera de rechercher des occasions d'acquisitions stratégiques et explorera de nouvelles avenues lui permettant d'offrir un meilleur rendement à ses actionnaires, notamment en prorogeant son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et en haussant le taux de versement de dividendes de la société.

Après la clôture de l'exercice, la société a racheté 134 885 actions à droit de vote subalterne de Recipe pour 3,6 millions de dollars dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 1^{er} janvier 2019, un montant estimé à 12,6 millions de dollars de chiffre d'affaires net a été ajouté au fonds commun de redevances KRIF, faisant passer le nombre total de restaurants dans le fonds commun de redevances à 105. En raison de l'apport du chiffre d'affaires net additionnel au fonds commun de redevances KRIF, KRL recevra 294 741 parts de société en commandite échangeables de The Keg, soit 1,87 % des parts de KRIF, compte tenu de la dilution.

Le 1^{er} janvier 2019, KRL a reçu 80 % de ce privilège, soit l'équivalent de 235 793 parts de KRIF, ou 1,50 % des parts de KRIF, compte tenu de la dilution. KRL recevra également une augmentation proportionnelle des distributions mensuelles de la société en commandite Keg. Compte tenu de la tranche initiale de 235 793 parts du Fonds KRIF décrites plus haut, KRL aura le droit d'échanger ses parts dans le capital de la société en commandite contre 4 318 857 parts de KRIF, soit 27,56 % des parts de KRIF, compte tenu de la dilution. Le solde du privilège additionnel sera ajusté le 31 décembre 2019 pour être en vigueur le 1^{er} janvier 2019, une fois que le rendement réel des nouveaux restaurants aura été confirmé. Si la société devait recevoir 100 % du privilège additionnel estimé pour 2019, elle aurait le droit d'échanger ses parts de société en commandite contre 4 377 805 parts du Fonds, soit 27,83 % des parts de KRIF, compte tenu de la dilution.